



Fondation de la faune du Québec



Rapport annuel

2020-2021

Rapport annuel

2020-2021

CONCEPTION ET SUPERVISION DE LA PRODUCTION

Marquis Interscript

RÉVISION LINGUISTIQUE

Marquis Interscript

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN

Imprimée: 978-2-550-89966-2

PDF: 978-2-550-89967-9

PUBLIÉ PAR

Fondation de la faune du Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 420

Québec (Québec) G1V 4P1

Téléphone: 418 6447926

Courriel: ffq@fondationdelafaune.qc.ca

www.fondationdelafaune.qc.ca

EN COUVERTURE

Québec couleur nature, Renaud Pintiaux



Message du Ministre

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2021.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2020-2021.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,

Pierre Dufour



Lettre au Ministre responsable

Monsieur Pierre Dufour
Ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-301
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2021.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans la poursuite des objectifs fixés dans son plan triennal d'activités 2020-2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Denis Desbiens



Message du Président-directeur général

L'équipe de la Fondation de la faune s'est concentrée sur la mise en œuvre de sa planification stratégique 2020-2023 dont les enjeux sont :

- la biodiversité;
- la sensibilisation et l'éducation des citoyens;
- la visibilité de la Fondation;
- l'optimisation de la gestion de l'information;
- la gestion de la croissance.

La croissance marquée des dernières années permet à notre organisation d'accomplir sa mission, qui est de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et son habitat, de façon plus efficace.

Dans l'écosystème qui réunit les intervenants des secteurs de la conservation et de la faune, la Fondation de la faune du Québec gère les fonds et les dons qu'on lui confie avec rigueur et d'une façon qui la distingue. Concrètement, elle ne réalise pas elle-même des

projets de conservation et de mise en valeur de la faune, mais sert plutôt de levier et de catalyseur pour les organismes qui les réalisent. Cette année, la Fondation a accordé du financement à 307 projets. Cette particularité distinctive nous permet de multiplier les efforts de protection de superficies d'habitats protégés et de la biodiversité, et ce, au bénéfice de notre collectivité.

Depuis plus de 35 ans, la Fondation contribue à faire des Québécoises et des Québécois des acteurs de premier plan dans la mise en valeur et la conservation de la faune et son habitat.

Le président-directeur général de la Fondation
de la faune du Québec,

Jean-Claude D'Amours

Déclaration attestant la fiabilité des données

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2021. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données, ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

À ma connaissance, le *Rapport annuel 2020-2021* :

- décrit fidèlement les secteurs d'activités, les orientations stratégiques et les priorités;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

Conformément à son mandat, la direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, des systèmes de contrôle interne de façon à permettre une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activités 2020-2023.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour colliger l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la Fondation
de la faune du Québec,

Jean-Claude D'Amours

Table des matières

Message du Ministre	1
Lettre au Ministre responsable	1
Message du Président-directeur général	2
Déclaration attestant la fiabilité des données	2
Le conseil d'administration au 31 mars 2021	4
1 La Fondation de la faune du Québec	5
L'organisation en bref	5
Mission et clientèles	5
Secteurs d'activités	5
La Fondation en chiffres clés	6
Faits saillants 2020-2021	7
2 Les résultats	10
Présentation du Plan stratégique 2020-2023	10
Premier enjeu : la préservation de la biodiversité	10
Deuxième enjeu : la clientèle « nature »	11
Troisième enjeu : présence et visibilité de la Fondation	12
Quatrième enjeu : la gestion de l'information	13
Cinquième enjeu : Gestion de la croissance	13
Résultats détaillés relatifs aux engagements du Plan stratégique 2020-2023	15
Enjeu 1 : préservation de la biodiversité	15
Enjeu 2 : clientèle « nature »	16
Enjeu 3 : présence / visibilité	17
Enjeu 4 : gestion de l'information	19
Enjeu 5 : gestion de la croissance	21
3 Les ressources utilisées	25
Utilisation des ressources humaines	25
Utilisation des ressources financières	25
Utilisation des ressources informationnelles	25
4 Autres exigences	26
Gestion et contrôle des effectifs	26
Suivi du Plan d'action de développement durable 2015-2020	26
Divulgaration d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	31
Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec	32
Le personnel au 31 mars 2021	39
Donateurs et partenaires de la Fondation	40

Le conseil d'administration

au 31 mars 2021

PRÉSIDENT
Denis Desbiens¹

Administrateur de sociétés



MEMBRES
Jean-Claude D'Amours¹²³

Président-directeur général,
Fondation de la faune du Québec



1^{er} VICE-PRÉSIDENT
Lucien Gravel¹³

Table nationale de la faune



Isabelle Boulianne

Directrice générale,
Association forestière
de l'Abitibi-Témiscamingue



2^e VICE-PRÉSIDENT
Christian Bélanger¹

Directeur d'unité d'affaires,
Environnement - Québec,
WSP Canada inc.



Marjolaine Castonguay²

Présidente-directrice générale,
Pesca Environnement



TRÉSORIÈRE
Nadia Martel¹²

Vice-présidente,
Développement corporatif,
SherWeb



Gilles Côté (St-Gilles)

Artiste peintre



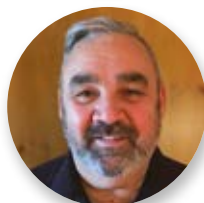
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
Christian Sénéchal²

Associé,
MNP



Claude Deraps

Directeur général,
Kepa Transport inc.



PRÉSIDENTE DU COMITÉ
DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Joanne Desjardins³

Associée et responsable du bureau de Québec,
Brio Conseils



Émilie Girard-Gros-Louis³

Agente en aménagement du territoire,
Conseil de la Nation huronne-wendat



Pierre Lefebvre

Président,
Association régionale
des gestionnaires de zecs de la Mauricie



¹ Membre du comité exécutif

² Membre du comité de vérification et de placement

³ Membre du comité de gouvernance et d'éthique

1

La Fondation de la faune du Québec L'organisation en bref

Constituée en vertu du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1) (la « Loi »), la Fondation de la faune du Québec (la Fondation) est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement et qui relève du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Elle est reconnue, depuis 1987, comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. [1985], cha. 1, 5^e suppl.) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. La Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune et le monde des affaires. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau situé à Québec.



Michael Belaieff

Mission et clientèles

La Fondation a pour mission de promouvoir la conservation, et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions ;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux ;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat ;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

Les clientèles de la Fondation sont nombreuses et diversifiées. Plus de 2 000 organismes ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- des gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoiries, réserves fauniques, etc.) ;
- des associations de chasse et de pêche ;
- des organismes de conservation ;
- des regroupements et des sociétés du monde forestier et agricole ;
- des propriétaires d'habitats fauniques ;
- des municipalités et leurs organismes ;
- des établissements voués à l'interprétation de la nature, à l'enseignement ou à la recherche ;
- des ministères et des organismes gouvernementaux.

Secteurs d'activités

La Fondation a développé des champs d'activités qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1987, la Fondation s'est orientée vers le soutien de projets des organismes du milieu faunique. Tout d'abord, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets afin d'en favoriser la mise en œuvre. Puis, pour permettre la réalisation des projets, la Fondation apporte une aide sous forme de financement.

Au cours de l'exercice 2020-2021, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et l'aménagement des habitats fauniques ;
- le soutien de la pêche et de la relève ;
- le soutien du partenariat faunique.

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi de l'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche des promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de traiter équitablement l'ensemble des demandes ; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes externes à la Fondation afin de sélectionner les meilleurs projets.

Acquisition d'habitats fauniques

Dès ses débuts, la Fondation avait pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires, principalement des terres humides mentionnées dans le *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine*, dans le mandat du Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson, ainsi que, plus tard, dans le *Plan Saint-Laurent Vision 2000*.

En assumant cette responsabilité, la Fondation s'est engagée à détenir des titres de propriété, et à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains lorsque la situation le nécessitait, ceci, en l'absence d'un organisme privé ou public prêt à devenir propriétaire d'un espace protégé. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds d'immobilisations tout en maintenant son parc immobilier au minimum.

Depuis, la Fondation a priorisé d'autres champs d'action et considérablement limité son intervention en ce domaine. Elle met toutefois à contribution son savoir-faire en la matière en finançant divers projets d'acquisition de milieux naturels, afin de créer ou consolider des espaces protégés ou de gérer les ressources fauniques.

Collecte de fonds

Une importante source de revenus de la Fondation provient des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs lors de l'achat de leur permis de pêche, de chasse et de piégeage. Pour compléter ce financement, la Fondation réalise diverses activités de collecte de fonds et élabore des partenariats d'affaires qui visent les particuliers, les entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics.

Soutien des partenaires

La Fondation soutient également ses partenaires dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités et aux événements de collecte de fonds par une contribution financière. À certaines conditions, la Fondation offre ses services aux organismes fauniques qui le désirent en créant, à leur intention, des fonds dédiés qui leur permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

La Fondation en chiffres clés

Chiffres clés	Description
25	Personnes dévouées à l'emploi de la Fondation qui travaillent à réaliser la mission de l'organisation.
11 895 225 \$	Revenus de la Fondation générés par les partenariats, la contribution des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs, la collecte de fonds et les intérêts de placement.
421 877 \$	Revenus bruts de la collecte de fonds de 2020-2021.
10 278 460 \$	Dépenses totales.
7 622 594 \$	Distribués à des organismes pour réaliser des projets fauniques.
14	Programmes d'aide financière actifs en 2020-2021 qui ont généré 886 demandes d'aide financière dont 307 ont été retenues.

Faits saillants 2020-2021

Les activités de la Fondation ont été grandement touchées par la situation liée à la pandémie de COVID-19. La Fondation a dû revoir et adapter l'organisation du travail afin de respecter les consignes sanitaires gouvernementales, notamment l'exigence pour l'ensemble du personnel d'être en télétravail. Les différentes contraintes liées à cette réalité ont bousculé non seulement leur quotidien, mais l'ensemble des façons de faire de l'organisation. Pensons aux communications, aux visioconférences, à l'adaptation d'outils et de l'équipement de travail, mais également à l'organisation du domicile des membres du personnel.

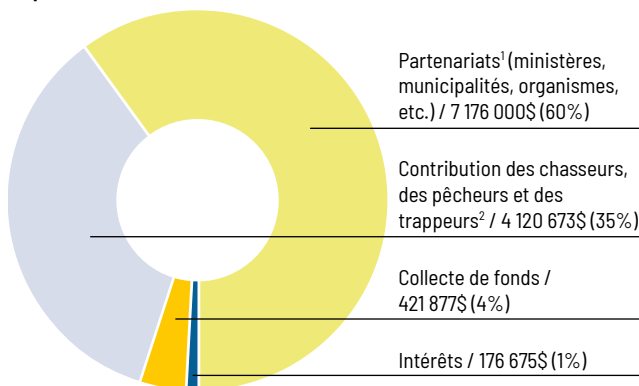
La pandémie a également affecté son action de soutien auprès des organismes. En effet, certains organismes ont dû annuler ou reporter la réalisation de leurs projets fauniques ou encore de leurs activités de collecte de fonds. De plus, la Fondation a, de concert avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), annulé l'ensemble des activités du *Programme de soutien à l'ensemencement des lacs et des cours d'eau* (PSELCE), ainsi que celles du programme *Pêche en herbe* pour la saison estivale 2020.

Résultats financiers

L'exercice 2020-2021 a été caractérisé par les éléments suivants :

- 8,79 millions de dollars consacrés à l'aide financière dans les différents projets ;
- 85 % des dépenses en lien avec la réalisation de projets fauniques ;
- 7,77 millions de dollars de revenus autres que les contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ;
- des frais d'administration maintenus sous la barre des 10 %.

Répartition des revenus, 2020-2021: 11,90 millions de dollars



1. Les partenariats comprennent les dons de particuliers et d'entreprises, et les contributions de ministères, de gouvernements, de municipalités ou d'organismes partenaires.
2. Contributions versées par tous les détenteurs d'un permis de pêche sportive, de chasse ou de piégeage. Ces contributions varient de 3,20\$ (pour les permis de pêche) à 4,61\$ (pour les permis de chasse au gros gibier).

Revenus

Voici quelques éléments marquants de l'exercice 2020-2021 :

- Une entente de partenariat a été conclue avec la Société du Plan Nord afin de mettre sur pied le *Fonds pour la faune nordique*. Ce Fonds s'inscrit dans le Plan d'action nordique 2020-2023 qui prévoit investir 1 million de dollars pour accroître les actions d'aménagement et de protection des habitats fauniques au nord du 49^e parallèle, du fleuve Saint-Laurent et du golfe Saint-Laurent. Ce Fonds permet d'offrir un soutien financier aux communautés nordiques en vue d'améliorer la qualité et la productivité des habitats des espèces fauniques prélevées ainsi que de protéger les habitats de la faune en situation précaire.

Québec couleur nature,
Lucille Trépanier

- Un total de 48 municipalités, villes ou MRC ont répondu à l'appel de s'engager auprès du *Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB)* qui permettra d'investir, globalement et annuellement, un peu plus de 1 million de dollars pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité sur leur territoire. En adhérant à ce Fonds, elles s'engagent pour la biodiversité en mettant de côté l'équivalent de 1 \$ par ménage à des fins d'aménagement, de restauration, ou de protection de milieux naturels. Soulignons que le succès de cet engagement s'est fait en grande partie grâce à l'appui financier du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) qui aura injecté, d'ici 2022, près de 2 millions de dollars afin de bonifier le montant investi par le monde municipal. Cet important partenariat a permis à la Fondation d'attirer un plus grand nombre de municipalités à adhérer au Fonds et, par conséquent, à augmenter les possibilités des instances municipales de réaliser des projets concrets en lien avec la biodiversité sur leur territoire. Les projets soumis par les instances municipales devront répondre aux critères des programmes d'aide financière de la Fondation.
- Conservation de la nature – Canada (CNC) et la Fondation ont convenu d'un partenariat financier de 626 000 \$ pour livrer une partie du projet Partenariat pour les milieux naturels (PPMN) et ainsi travailler à l'acquisition de connaissances et au développement d'un réseau d'aires protégées en milieu privé.
- Une entente de financement a été conclue avec le MELCC afin de développer et gérer le volet Taxes municipales et scolaires du programme *Protéger les habitats fauniques*. Ce nouveau volet permet de soutenir financièrement les propriétaires de milieux naturels gérés à des fins d'aires protégées pour le paiement des taxes foncières de leurs propriétés. Dans le cadre de ce partenariat, le MELCC investit 4,5 M\$ sur une période de 3 ans, soit de 2020-2021 à 2022-2023.
- La Fondation a également obtenu un financement de 91 000 \$ d'Habitat faunique Canada pour soutenir davantage d'actions de conservation dans le cadre du programme *Faune-Forêt sur terre privée*. Ce financement est destiné aux projets de protection et d'amélioration de la biodiversité des milieux humides au sud du Québec.

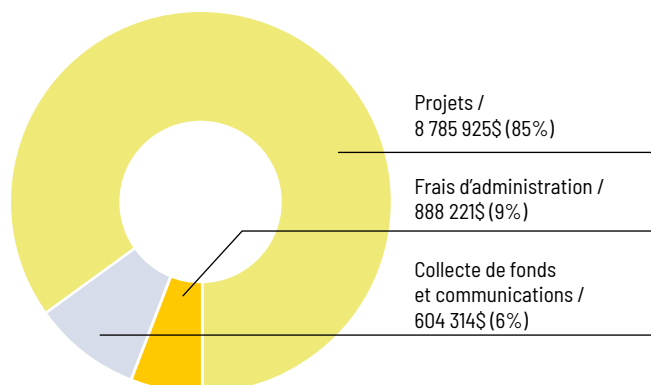
Les activités de collecte de fonds ont procuré des revenus bruts de 421 877 \$:

- La 15^e édition de l'Enca de la Fondation a généré des ventes de 209 179 \$, dont les bénéfices sont versés au programme *Pêche en herbe*. Cet enca s'est tenu du 8 au 25 février 2021 sur Internet, sous la présidence de M. José Boily, animateur de l'émission de télévision Québec à vol d'oiseau. Grâce à la participation de nombreux commanditaires, dont Princecraft, la Fédération des pourvoiries du Québec et le Réseau Zec, 269 produits et forfaits reliés aux activités de pêche, de chasse et de plein air ont été vendus aux enchères.
- Le plan de développement des programmes de marketing relationnel mis en place en 2016-2017 s'est poursuivi en 2020-2021 ; plusieurs activités ont été réalisées, dont une campagne de reddition de comptes, un appel au don avec relance, ainsi qu'une campagne de télémarketing. Les revenus bruts de ces campagnes ont totalisé plus de 200 000 \$.

La poursuite de partenariats d'affaires a généré des revenus bruts de plus de 42 200 \$, qui proviennent notamment des ententes suivantes :

- Rousseau Collections Timbres et Monnaies à La Baie d'Hudson est partenaire du programme annuel du Timbre sur la conservation des habitats fauniques depuis 1988. Cette entreprise verse une redevance sur la vente de chaque timbre.
- Canadian Tire est le partenaire principal du programme *Pêche en herbe* depuis 1998. Son appui financier de 35 000 \$ aide la Fondation à initier, chaque année, des milliers de jeunes de 9 à 12 ans aux plaisirs de la pêche sportive.

Utilisation des fonds, 2020-2021 : 10,28 millions de dollars



Faits saillants concernant les projets acceptés en cours d'année

- La Fondation a reçu 886 demandes d'aide financière et en a accepté 307.
- Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 23,92 M\$, soit des investissements totaux de 2,37 \$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.
- Une somme de 7,97 M\$ a été réservée pour la réalisation des projets, qui s'étaleront sur quatre ans.

Gestion et répartition de l'aide financière

Pour l'année 2020-2021, la Fondation a géré 14 programmes d'aide financière et elle a contribué à la mise en œuvre de multiples projets structurants :

- Grâce à une aide financière du MELCC, la Fondation a approuvé 33 nouveaux projets dans le cadre du *Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes*, pour un investissement total de 937 957 \$.
- La Fondation a poursuivi ses actions au lac Saint-Pierre avec le soutien de neuf projets supplémentaires pour un total de 2 635 479 \$. Le *Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre* est issu d'un partenariat financier avec le MELCC et permet de soutenir la restauration de milieux naturels au lac Saint-Pierre, notamment par l'aménagement des rives en milieu agricole ainsi que des milieux humides en zones littorales.
- Un financement supplémentaire du MFFP a permis à la Fondation de soutenir six nouveaux projets visant à favoriser la connectivité des habitats dans cinq zones ciblées par l'initiative Corridors écologiques : une stratégie d'adaptation aux changements climatiques 2017-2020, pour une enveloppe totale de 167 600 \$. Le soutien offert aux projets s'est fait par l'entremise des programmes *Faune-Forêt sur terre privée* et *Agir pour la faune*. Cette aide permet de participer à l'effort collectif qui vise à maintenir la connectivité, favorisant les déplacements des espèces entre les différents milieux naturels dont elles ont besoin.
- Ce sont 22 projets qui ont été approuvés dans le cadre du programme *Protéger les habitats fauniques*, pour une enveloppe totale de 553 022 \$. Ces projets permettent de protéger, à long terme, des habitats fauniques exceptionnels et menacés sur terre privée au Québec.

- La Fondation a également soutenu la réalisation de 30 projets dans le cadre du *Programme d'aide financière aux véhicules hors route (Volet II – Protection de la faune et des habitats fauniques)* pour une enveloppe totale de 1 117 762 \$, grâce à une aide financière du ministère des Transports du Québec. Le programme vise à protéger la faune et les habitats fauniques par une planification de sentiers plus respectueuse de ceux-ci, l'amélioration de sentiers de VHR et leurs infrastructures, notamment pour le maintien de la connectivité aquatique, ainsi que par la sensibilisation des utilisateurs de VHR. Il est financé entièrement par une cotisation des propriétaires de VHR via une contribution de 1 \$ sur les droits d'immatriculation.
- Dans le cadre de son programme *Faune-Forêt sur terre privée*, la Fondation a approuvé le financement de 25 nouveaux projets, pour une enveloppe totale de 379 400 \$. Ces projets visent la protection et la mise en valeur des habitats fauniques sur des terres privées.



2

Les résultats

Présentation du Plan stratégique 2020-2023

Étant donné que la dernière planification stratégique se terminait en 2020, la Fondation a entrepris, au cours de l'automne 2019, un exercice de réflexion en vue d'élaborer son nouveau plan triennal. Cet exercice a permis de considérer l'évolution des contextes interne et externe à la Fondation, de prioriser les enjeux principaux et d'adapter ses objectifs d'actions en fonction de ceux-ci.

L'exercice s'est fait en consultant non seulement les acteurs internes à l'organisation, mais également les acteurs externes, notamment les membres du conseil d'administration et des représentants des partenaires de la Fondation. Cette consultation a permis de cerner les grands enjeux d'actualité en matière de conservation et de mise en valeur de la faune, et d'adapter les priorités organisationnelles aux préoccupations du milieu et des clientèles desservies.

De cet exercice sont ressortis cinq grands enjeux sur lesquels la Fondation concentrera ses énergies au cours de la période couverte par la planification stratégique, soit :

- la préservation de la biodiversité;
- la clientèle «nature»;
- la présence et la visibilité de la Fondation;
- la gestion de l'information;
- la gestion de la croissance.

Des stratégies d'action ont été établies afin que la Fondation puisse répondre efficacement aux défis qui l'attendent au cours des prochaines années. Ces stratégies sont dans la continuité des actions menées au cours de la période triennale 2017-2020. La Fondation souhaite consolider ses assises et porter plus loin ses actions de 2020 à 2023. Cette volonté est d'ailleurs en adéquation avec celle des différents acteurs consultés. Cette intention s'inscrit dans un contexte où, au cours des dernières années, elle a doublé ses revenus. Cette

croissance, qui démontre la faculté à saisir les possibilités qui s'offrent à elle, doit s'opérer correctement et le plan stratégique 2020-2023 s'efforce de répondre à ce besoin. Ces considérations organisationnelles ont pour but de garantir que la Fondation puisse toujours mener à bien sa mission qui consiste à promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La planification stratégique 2020-2023 de la Fondation de la faune a été adoptée par le conseil d'administration en novembre 2019 et présentée au ministre responsable en janvier 2020. Elle est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020.

Enfin, soulignons que ces grands enjeux reposent sur les valeurs de la Fondation, soit :

- le maintien de la biodiversité;
- le développement durable des collectivités;
- le partenariat;
- la rigueur et l'équité.
- Les principaux enjeux sont les suivants :

Premier enjeu :

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

En lien direct avec sa mission, ce premier enjeu couvre l'ensemble des actions de la Fondation. Les orientations et les objectifs retenus dans le cadre de la présente planification stratégique sont en continuité avec ceux qui ont été identifiés au cours de la période 2017-2020.

Orientation 1: Conserver la faune et ses habitats

Objectif 1.1: Maintenir la connectivité des milieux naturels

Contexte lié à l'objectif: La connectivité des milieux fragmentés est un défi identifié depuis plusieurs années, car la fragmentation des habitats, définie en tant qu'habitats résiduels dont l'isolement géographique les rend moins intéressants pour la faune, est

encore un enjeu actuel. La Fondation souhaite poursuivre ses actions afin de maintenir la connectivité des milieux naturels. À cette fin, elle désire atteindre son objectif en augmentant de 1 000 hectares la superficie protégée au cours du prochain exercice triennal.

Objectif 1.2 : Sauvegarder les espèces en situation précaire

Contexte lié à l'objectif : La Fondation se préoccupe de la sauvegarde des espèces en situation précaire du territoire québécois. Puisqu'elle désire développer ce champ et mesurer son impact, l'élaboration d'un outil de mesure de l'efficacité de ses actions s'avère primordiale. Ainsi, la Fondation développera d'ici 2021 un outil de mesure performant qui sera ensuite déployé et utilisé par l'ensemble de l'équipe.

Objectif 1.3 : Cibler les habitats prioritaires

Contexte lié à l'objectif : Afin d'optimiser la portée des actions de la Fondation, la réflexion tenue lors des travaux de la planification stratégique a déterminé qu'il s'avérerait nécessaire d'établir une liste et une carte à jour des habitats prioritaires sur le territoire québécois. Cet outil permettra, lorsque les gestionnaires de programme feront des analyses, de mieux prioriser les lieux d'action.

Objectif 1.4 : Rétablir la connectivité des habitats fauniques

Contexte lié à l'objectif : En complémentarité avec l'objectif 1.1, la Fondation souhaite également agir sur le rétablissement de la connectivité des habitats fauniques là où la fragmentation naturelle ou artificielle des milieux a eu lieu. Le nombre d'hectares de corridors aménagés sera un indicateur de performance. Un indicateur de mesure spécifique sera également développé pour les habitats aquatiques afin d'améliorer la portée de nos actions.

Objectif 1.5 : Réhabiliter les habitats fauniques dégradés

Contexte lié à l'objectif : La qualité des habitats fauniques tend parfois à se détériorer au fil du temps en raison de multiples facteurs. La Fondation axera ses actions prioritairement sur les milieux

humides parce qu'ils constituent des habitats stratégiques pour la faune. La Fondation favorisera l'aménagement de milieux humides et poursuivra ainsi ses actions posées dans la précédente planification stratégique.

Objectif 1.6 : Réduire les menaces sur les habitats fauniques

Contexte lié à l'objectif : Dans le cadre du *Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes*, l'état de situation sur le territoire québécois est actuellement incomplet. La Fondation souhaite procéder à des contrôles afin de déterminer les superficies présentement affectées et réduire le nombre de menaces sur les habitats fauniques.

Objectif 1.7 : Améliorer la qualité des habitats fauniques pour les espèces prélevées

Contexte lié à l'objectif : La Fondation désire approfondir cet aspect de son intervention en concluant de nouveaux partenariats financiers. Cette solution permettrait d'augmenter les ressources disponibles pour améliorer la qualité des habitats des espèces prélevées.

Deuxième enjeu : LA CLIENTÈLE « NATURE »

Ancrées dans le mode de vie de milliers de personnes, les activités de prélèvement de la faune telles que la chasse, la pêche et le piégeage constituent un moteur économique important pour l'ensemble des régions du Québec. Ces activités sont également un moyen de régulation des populations de plusieurs espèces fauniques.

Au cours des dernières années, les valeurs et les modes de vie des Québécoises et des Québécois ont changé. Plusieurs causes ont été évoquées : l'urbanisation, la sédentarité et les nouvelles technologies causant une dissociation avec la nature.

Les économistes prévoyaient un déclin des ventes de permis des activités de prélèvement au cours des prochaines années, ce qui aurait eu pour impact une diminution des revenus de la Fondation.



Bien que certaines mesures aient été adoptées afin de réduire la diminution potentielle des ventes de permis, la Fondation souhaite demeurer active à cet égard en favorisant les activités liées à la création d'une relève de la clientèle « nature ».

Orientation 2 : Assurer une relève dans les activités liées à la faune et à la nature

Objectif 2.1 : Accentuer le soutien octroyé aux projets liés au renouvellement de la clientèle « nature »

Contexte lié à l'objectif : Par l'entremise de son *Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels*, la Fondation désire favoriser des projets visant à aménager des milieux naturels et à les rendre accessibles à la clientèle « nature ». En soutenant l'accessibilité d'un plus grand nombre de milieux, la Fondation augmente l'offre pour la pratique d'activités liées à la faune et à la nature à la population.

Objectif 2.2 : Appuyer les initiatives visant à favoriser le contact des jeunes avec la faune et son habitat naturel

Contexte lié à l'objectif : Avec son programme *Pêche en herbe*, la Fondation initie des jeunes de 9 à 12 ans à la pêche sportive. Elle leur octroie également un permis de pêche valide jusqu'à 18 ans. La Fondation souhaite augmenter le nombre de jeunes initiés, tout en augmentant l'efficacité de son programme.

Troisième enjeu : PRÉSENCE ET VISIBILITÉ DE LA FONDATION

La Fondation entend demeurer un acteur de premier plan du milieu faunique et augmenter sa visibilité auprès du grand public. Le maintien du réseau de promoteurs et de partenaires, et l'accroissement de la notoriété positive dans le grand public sont des axes d'intervention que la Fondation veut mettre en place au cours des trois prochaines années.

Orientation 3 : Positionner la Fondation comme un leader du milieu faunique

Objectif 3.1 : Assurer une présence active auprès du réseau

Contexte lié à l'objectif : Afin d'assurer une présence active et la promotion de ses programmes, la Fondation augmentera ses activités de communication qui auront pour effet d'avantager le positionnement de la Fondation dans son milieu.

Objectif 3.2 : Augmenter la visibilité de la Fondation

Contexte lié à l'objectif : La Fondation, bien que connue et reconnue par les acteurs de son milieu, a une visibilité limitée auprès du grand public. Les différentes actions qu'elle posera au cours du prochain plan triennal ont pour but d'établir les bases d'une reconnaissance par la population, ce qui aurait pour effet d'augmenter le nombre de donateurs potentiels.

Québec couleur nature,
Maxime Légaré-Vézina



Quatrième enjeu : LA GESTION DE L'INFORMATION

La Fondation, par son expertise et son réseau de partenaires, détient un savoir important concernant sa mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Elle désire mettre à profit ses connaissances afin d'en faire profiter le milieu faunique.

Orientation 4.1 : Mettre en valeur l'information faunique

Objectif 4.1.1 : Assurer un transfert de savoir à l'interne

Contexte lié à l'objectif : Les mouvements de personnel au cours des dernières années, à la suite de quelques départs à la retraite, ont nécessité des ajustements afin d'assurer un transfert de savoir à l'interne. La mise en place de rencontres d'équipe régulières aura pour effet de diminuer les risques inhérents à cette situation.

La gestion de l'information détenue par la Fondation peut être un vecteur clé de la réalisation de sa mission. L'information qu'elle a accumulée depuis plus de 30 ans a une valeur considérable. Le partage des connaissances et la diffusion des résultats des projets auxquels la Fondation contribue sont donc des éléments importants à poursuivre ou à mettre en place.

Objectif 4.1.2 : Favoriser le rayonnement de l'expertise entre la Fondation et les différents partenaires

Contexte lié à l'objectif : La Fondation est soucieuse de partager ses connaissances acquises depuis sa création. À cet égard, elle désire développer un outil de gestion de données et de partage d'informations géo-référencées afin d'accroître son efficacité concernant la diffusion de son savoir.

Objectif 4.1.3 : Présenter les résultats concrets des projets réalisés

Contexte lié à l'objectif : La diffusion des résultats des projets financés par la Fondation est un aspect concret de la mise en valeur de l'information qu'elle détient. En effet, une meilleure diffusion des résultats auprès du public en général et des partenaires en particulier peut permettre d'augmenter l'efficacité des actions entreprises.

Objectif 4.1.4 : Mettre en place des mécanismes de communication simples

Contexte lié à l'objectif : Pour faire suite à l'objectif 4.1.1, un outil de communication interne simple sera élaboré et instauré d'ici 2023 afin de déterminer les projets porteurs de chacun des programmes et de les communiquer aux publics cibles.

Orientation 4.2 : Optimiser l'utilisation des outils

La Fondation possède plusieurs bases de données dont elle et ses partenaires peuvent tirer profit. L'optimisation de l'utilisation des données recueillies ne peut qu'être bénéfique pour l'ensemble de l'équipe de la Fondation et, par conséquent, l'ensemble du milieu faunique.

Objectif 4.2.1 : Mettre à la disposition des équipes des outils performants de gestion de l'information

Contexte lié à l'objectif : L'un des moyens les plus efficaces d'optimiser l'utilisation des données est de se doter d'outils performants. Au cours du prochain exercice triennal, un état de situation global des outils actuellement en vigueur à la Fondation sera effectué et un plan de priorisation des actions à mener pour accroître l'efficacité des outils sera établi.

Cinquième enjeu : GESTION DE LA CROISSANCE

La Fondation a connu, au cours des dernières années, une croissance importante de ses revenus, occasionnée par la signature de plusieurs partenariats pour l'implantation de nouveaux programmes. Cette croissance a également engendré la dotation de plusieurs nouveaux postes et l'acquisition de nouvelles compétences pour la gestion de ces nouveaux programmes.

Orientation 5.1 : Assurer une saine gestion de la main-d'œuvre

Dans le contexte précédemment cité où une pénurie de la main-d'œuvre est actuellement constatée, sa gestion devient un élément clé de la dotation et de la rétention du personnel. Il s'avère important pour la Fondation d'être un employeur attractif, tout en offrant des avantages sociaux en adéquation avec ce qui est offert sur le marché de l'emploi.

Objectif 5.1.1 : Maintenir une marque employeur forte

Contexte lié à l'objectif : La Fondation brille dans le milieu faunique par son expertise, mais également par sa marque employeur. Elle est attractive lorsqu'elle est à la recherche de main-d'œuvre. Le maintien de cette force s'avère crucial dans le marché de l'emploi actuel.

Objectif 5.1.2 : Établir une planification des ressources humaines

Contexte lié à l'objectif : Les départs, que ce soit à la retraite ou pour de nouveaux défis, sont une composante inhérente des enjeux qu'une organisation doit relever. Compte tenu aussi de la croissance de ses activités, la Fondation doit optimiser la répartition des tâches entre les membres de son personnel tout en s'assurant que celles-ci sont complémentaires.

Orientation 5.2 : Accroître les sources de revenus

Au cours de la dernière planification stratégique, la Fondation a réussi à accroître et à diversifier ses sources de revenus. Cependant, elle est encore, en partie, tributaire des ententes précédemment signées. En augmentant la visibilité de la Fondation auprès du grand public (objectif 3.2), elle souhaite ainsi augmenter la proportion des dons reçus dans le pourcentage global des revenus de la Fondation.

Objectif 5.2.1 : Favoriser des initiatives grand public et auprès du privé

Contexte lié à l'objectif : Il a été constaté lors des dernières années que la Fondation était peu connue du grand public. Il peut donc s'avérer intéressant pour la Fondation de développer ce créneau pour augmenter ses revenus provenant des dons personnels et corporatifs.





Résultats détaillés

relatifs aux engagements du Plan stratégique 2020–2023

Enjeu 1: PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Orientation 1: Conserver la faune et ses habitats

Objectif 1.1: Maintenir la connectivité des milieux naturels

INDICATEUR 1: Nombre d'hectares de corridors protégés

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			1 000 hectares
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En 2020-2021, 2 769,6 hectares ont été protégés dans des corridors, dont 28,67 hectares par protection légale.

Objectif 1.2: Sauvegarder les espèces en situation précaire

INDICATEUR 2: Outil performant développé et déployé

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Outil en développement		Outil utilisé par 100 % de l'équipe de la Direction des programmes
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Une première version d'un formulaire permettant la compilation des données a été créée dans le cadre d'un partenariat avec le MFFP. Durant le présent exercice, les démarches se poursuivent avec les partenaires pour faciliter le partage des données et l'adaptation de l'outil. L'outil doit être adapté pour son utilisation dans nos bases de données, et ainsi faciliter son utilisation et le partage des données.

Objectif 1.3: Cibler les habitats prioritaires

INDICATEUR 3: Listes et cartes des sites prioritaires représentant toutes les régions administratives

Les listes et les cartes actuelles doivent être mises à jour. C'est pourquoi la Fondation s'est fixé cet objectif.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			Une liste et une carte utilisées par 100 % des programmes d'aide financière
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Évaluation actuelle des données disponibles. Liste en cours de revue.

Objectif 1.4: Rétablir la connectivité des habitats fauniques

INDICATEUR 4: Nombre d'hectares de corridors aménagés

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			250 hectares aménagés
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Il y a eu 6,1 hectares de corridors qui ont été aménagés.

INDICATEUR 5: Développement d'un indicateur de mesure performant

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			Indicateur développé
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Évaluation actuelle du type d'indicateur à développer. Cet aspect sera traité lors de la mise à jour du *Programme d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques* afin de pouvoir mesurer adéquatement son impact au niveau de la connectivité des habitats aquatiques.

Objectif 1.5 : Réhabiliter les habitats fauniques dégradés

INDICATEUR 6 : Nombre d'hectares de milieux humides aménagés

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			100 hectares
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Il y a eu 4,8 hectares de milieux humides créés et 71,2 hectares de milieux humides aménagés, pour un total de 76 hectares aménagés.

Objectif 1.6 : Réduire les menaces sur les habitats fauniques

INDICATEUR 7 : Nombre d'hectares ayant fait l'objet d'actions de contrôle

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			125 hectares
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Au total, 31,16 hectares (311 642 m²) ont fait l'objet d'actions de contrôle de plantes exotiques dans des milieux naturels à haute valeur écologique. Cette donnée n'inclut pas les résultats d'un projet de contrôle de la châtaigne d'eau qui s'est déroulé sur 107 km de la rivière Yamaska.



Objectif 1.7 : Améliorer la qualité des habitats fauniques pour les espèces prélevées

INDICATEUR 8 : Nombre de partenariats financiers conclus

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			2 partenariats financiers conclus
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Un partenariat a été conclu avec la Société du Plan Nord pour la mise en œuvre d'un *Fonds pour la faune nordique* qui vise le soutien de projets pour la faune prélevée, en plus de la faune menacée, au nord du 49^e parallèle.

Enjeu 2 : CLIENTÈLE « NATURE »

Orientation 2 : Assurer une relève dans les activités liées à la faune et à la nature

Objectif 2.1 : Accentuer le soutien octroyé aux projets liés au renouvellement de la clientèle « nature »

INDICATEUR 9 : Nombre de milieux naturels aménagés et accessibles

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			10 milieux naturels aménagés et accessibles
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Trois milieux naturels ont été aménagés et sont accessibles pour la clientèle nature.

Objectif 2.2 : Appuyer les initiatives visant à favoriser le contact des jeunes avec la faune et son habitat naturel

INDICATEUR 10 : Nombre de jeunes initiés – Programme Pêche en herbe

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	16 500 jeunes initiés	16 900 jeunes initiés	17 200 jeunes initiés
Résultats	Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

L'ensemble des activités 2020-2021 du programme *Pêche en herbe* ont été fortement affectées par le contexte sanitaire lié à la COVID19. Les activités estivales de 2020 ont été annulées en raison du contexte sanitaire. Pour les activités hivernales, 396 jeunes ont été initiés, ce qui est bien en deçà de l'objectif fixé. En effet, plus de 50 % des projets ont dû être abandonnés.

INDICATEUR 11: Ratio de jeunes initiés / jeunes acceptés
– Programme *Pêche en herbe*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			90 %
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le ratio de jeunes initiés / jeunes acceptés est de 47,5 %. Les activités 2020-2021 du programme *Pêche en herbe* ont été grandement affectées par le contexte sanitaire lié à la COVID-19. En effet, tous les projets d'initiation à la pêche sportive pour l'été 2020 ont été annulés et plus de 50 % des projets d'initiation à la pêche hivernale ont dû être abandonnés.

Enjeu 3 : PRÉSENCE / VISIBILITÉ

Orientation 3: Positionner la Fondation comme un leader du milieu faunique

Objectif 3.1: Assurer une présence active auprès du réseau

INDICATEUR 12: Répertoire des événements auxquels les membres du personnel de la Fondation participent

Aucun répertoire d'activités auxquelles les membres du personnel de la Fondation participent n'était disponible.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			Répertoire réalisé d'ici le 31 décembre 2023
Résultats	Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Un fichier Excel a été développé pour effectuer le suivi de la présence du personnel à des événements du milieu faunique.

INDICATEUR 13: Nombre d'événements auxquels les membres du personnel de la Fondation ont assisté

Cette information n'était pas comptabilisée par le passé.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	+ 2,5 %	+ 2,5 %	+2,5 %
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le personnel a participé à huit événements du milieu faunique et de la conservation des milieux naturels.

Objectif 3.1.1: Promouvoir davantage les programmes

INDICATEUR 14: Nombre d'activités de communication concernant les programmes

En 2019-2020, les membres du personnel ont fait huit interventions dans les médias. La Fondation a diffusé quatorze communiqués de presse concernant les programmes et neuf annonces au sein du réseau.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			Augmentation de 20 % du nombre d'activités de communication concernant les programmes
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Les membres du personnel ont fait cinq interventions dans les médias en lien avec les programmes, ce qui constitue en une diminution de 37 % par rapport à l'année précédente. La Fondation a diffusé 16 communiqués de presse concernant les programmes d'aide financière, soit une augmentation de 14 %, et 14 annonces ont été faites au sein de son réseau, une augmentation de 55 %.

Objectif 3.2 : Augmenter la visibilité de la Fondation

INDICATEUR 15 : Nombre d'activités de communication de la Fondation

En 2019-2020, 18 communiqués de presse ont été diffusés pour publiciser les différentes activités de la Fondation, 231 publications ont été faites sur le compte Facebook, 141 publications sur Twitter et 166 sur LinkedIn.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			Augmentation de 15 % du nombre d'activités de communication
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Un fichier Excel a été développé pour suivre les interventions médiatiques des membres du personnel de la Fondation.

- 20 communiqués de presse ont été diffusés, soit une augmentation de 11 %;
- 234 publications sur Facebook, une légère augmentation de 1,3 %;
- 148 publications sur Twitter, une augmentation de près de 5 %;
- 168 publications sur LinkedIn, une légère augmentation de 1,2 %.

INDICATEUR 16 : Nombre de visiteurs du site Internet de la Fondation

En 2019-2020, le site Internet de la Fondation a accueilli 44 372 visiteurs pour un total de 119 656 pages vues. À noter que la refonte du site Internet a eu lieu au cours de l'année. Les statistiques de fréquentation peuvent être biaisées.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	50 000 visiteurs / année	50 000 visiteurs / année	50 000 visiteurs / année
Résultats	Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le site Internet a accueilli 45 535 visiteurs pour un total de 99 710 pages vues.

INDICATEUR 17 : Nombre d'abonnés aux médias sociaux de la Fondation

En 2019-2020, la Fondation comptait 10 440 abonnés à sa page Facebook, 724 abonnés à son compte Twitter et 564 abonnés à son compte LinkedIn.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			Augmentation de 20 % du nombre d'abonnés aux médias sociaux
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Au 31 mars 2021 :

- Le compte Facebook avait 13 023 abonnés, soit une augmentation de 25 % par rapport à l'an dernier.
- Le compte Twitter avait 781 abonnés, soit une augmentation de 8 %.
- Le compte LinkedIn avait 810 abonnés, ce qui constitue une augmentation de 44 % en comparaison avec l'année 2019-2020.

INDICATEUR 18 : Nombre d'activités médiatiques auxquelles les membres du personnel de la Fondation ont participé

En 2019-2020, quatre personnes ont accordé des entrevues.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			Augmentation de 10 % de la participation du personnel à des activités médiatiques
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Cinq membres du personnel ont accordé des entrevues, soit une augmentation de 25 %.

INDICATEUR 19 : Nombre de participations à des événements grand public à titre de partenaire

La Fondation ne participait à aucun événement grand public.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			Participation à deux événements grand public
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

La Fondation est co-partenaire de l'exposition *Histoires de pêche* du Musée de la civilisation.

INDICATEUR 20 : Établissement d'une veille médiatique

La Fondation ne produisait pas de revue de presse annuelle.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1 résumé des activités médiatiques de la Fondation	1 résumé des activités médiatiques de la Fondation	1 résumé des activités médiatiques de la Fondation
Résultats	Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

La revue de presse a été produite par l'entreprise Meltwater. La Fondation a été mentionnée 281 fois dans les médias traditionnels régionaux et provinciaux. Le *Fonds des municipalités pour la biodiversité* est le sujet qui a généré le plus de mentions. Au niveau des médias sociaux, 743 mentions ont été répertoriées.



Enjeu 4 : GESTION DE L'INFORMATION

Orientation 4.1: Mettre en valeur l'information faunique

Objectif 4.1.1: Assurer un transfert de savoir à l'interne

INDICATEUR 21: Nombre de rencontres de l'ensemble du personnel

Les données relatives au nombre de rencontres du personnel pour les années précédentes ne sont pas disponibles.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	6 rencontres / année	6 rencontres / année	6 rencontres / année
Résultats	Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Cinq rencontres du personnel ont eu lieu, soit les 17 juillet et 15 septembre 2020 (présentiel à la Base de plein air de Sainte-Foy), ainsi que les 18 décembre 2020, 18 janvier et 16 mars 2021 (TEAMS).

Objectif 4.1.2: Favoriser le rayonnement de l'expertise entre la Fondation et les différents partenaires

INDICATEUR 22: Développement d'un outil de gestion de données et de partage d'information géoréférencée.

La Fondation n'avait pas d'outil auquel se référer afin d'avoir rapidement une vue d'ensemble de la répartition géographique des projets réalisés sur le territoire québécois.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	31 décembre 2021: outil géomatique développé		31 décembre 2023: outil utilisé par 100 % de l'équipe de la Direction des programmes
Résultats	Cible atteinte		

Un outil de gestion des données et de partage d'informations géoréférencées a été développé. Pour faciliter l'utilisation de l'outil, une présentation a été faite à l'équipe des programmes et un guide d'utilisation de l'outil a également été développé et est disponible pour les utilisateurs.

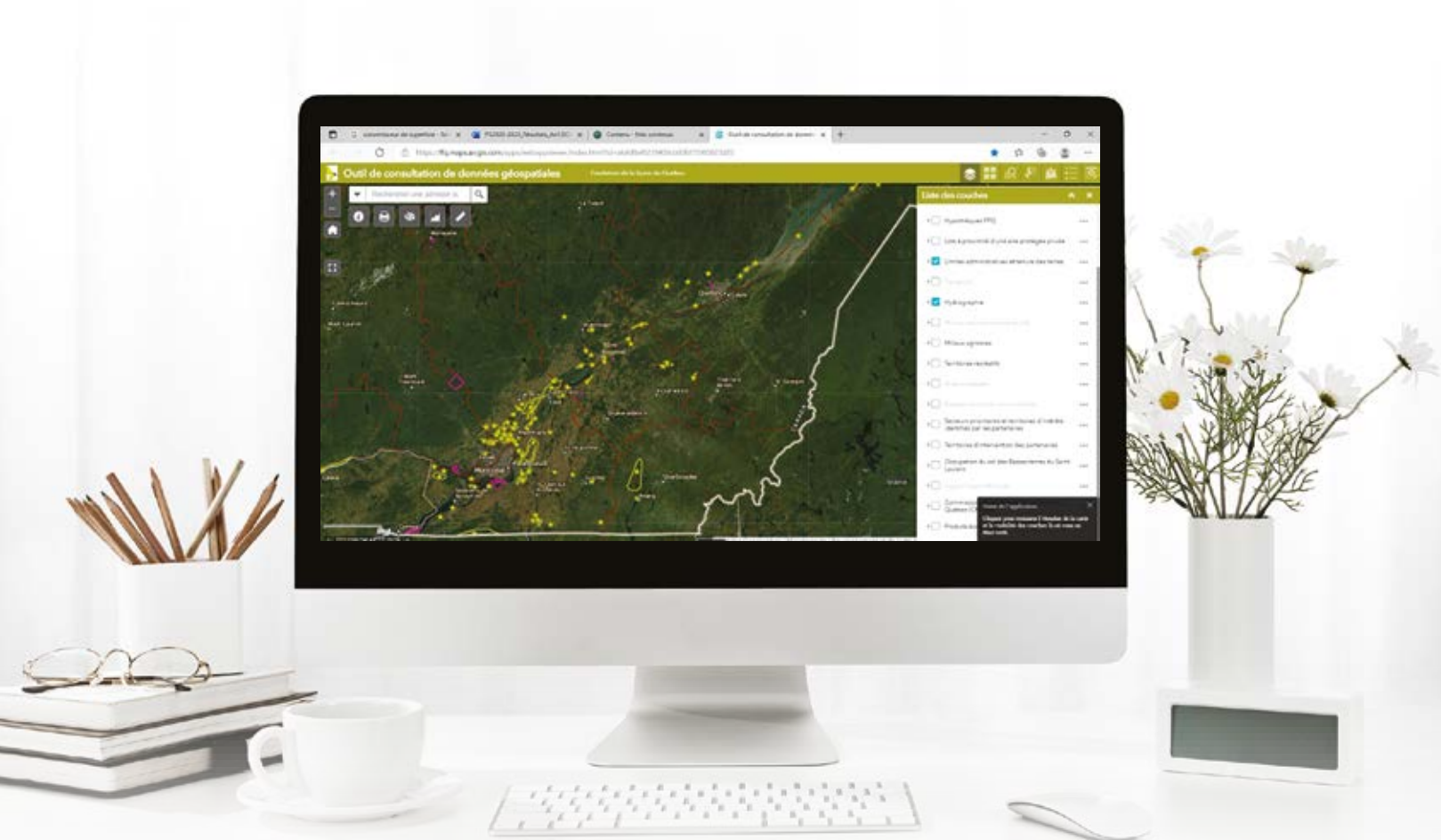
INDICATEUR 23: Procédure efficace et mise à jour pour mettre en lumière les projets les plus pertinents de chacun des programmes

- Deux communiqués de presse diffusés, portant sur des projets soutenus par la Fondation ;
- Trois projets mentionnés dans la campagne de sollicitation de l'automne 2019 ;
- Trois projets mentionnés dans le bilan inséré dans le calendrier annuel.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	20 projets diffusés / année	20 projets diffusés / année	20 projets diffusés / année
Résultats	Cible non atteinte		

Au total, onze projets ont été diffusés:

- Cinq communiqués de presse diffusés, portant sur des projets soutenus par la Fondation ;
- Trois projets mentionnés dans la campagne de sollicitation de l'automne 2020 ;
- Trois projets mentionnés dans le bilan inséré dans le calendrier annuel.



20 Rapport annuel 2020-2021

Objectif 4.1.4 : Mettre en place des mécanismes de communication simples

INDICATEUR 24 : Mise en place d'un outil performant, assurant la communication entre les gestionnaires et les communications

La Fondation ne disposait pas d'outil simple pour signifier l'intérêt à communiquer les projets porteurs de chacun des programmes.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			100 % des utilisateurs connaissent et utilisent l'outil
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

L'outil est en place dans FileMaker. La majorité de l'équipe des gestionnaires de programmes l'utilise afin de signifier l'intérêt d'un projet porteur à être communiqué aux publics cibles.

Orientation 4.2 : Optimiser l'utilisation des outils

Objectif 4.2.1 : Mettre à la disposition des équipes des outils performants de gestion de l'information

INDICATEUR 25 : Création d'un inventaire et achèvement du rapport d'évaluation

Plusieurs outils et bases de données sont en place à la Fondation et nécessitent d'être actualisés ou mis à jour.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			Rapport global de la situation des outils informationnels et de gestion de la Fondation
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Des travaux sont réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan d'action en cybersécurité* exigé par le Centre de cyberdéfense du Secrétariat du Conseil du trésor et des exigences provenant du *Programme de consolidation des centres de traitement informatique d'Infrastructures technologiques Québec*. La Fondation est en phase d'analyse afin de préparer les orientations à venir.

INDICATEUR 26 : Production du plan de priorisation

Il n'existait pas, à la Fondation, de plan de priorisation des travaux informatiques à réaliser. Il s'agit d'une nouvelle façon de procéder.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			Production du plan
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Voir Indicateur 25.

Enjeu 5 :
GESTION DE LA CROISSANCE

Orientation 5.1 : Assurer une saine gestion de la main-d'œuvre

Objectif 5.1.1 : Maintenir une marque employeur forte

INDICATEUR 27 : Établissement d'une veille sur les tendances actuelles en gestion des ressources humaines

Le manque de ressources ne permettait pas à la Fondation d'effectuer une veille sur les tendances émergentes en matière de ressources humaines. Toutefois, l'embauche d'une ressource permettra à la Fondation d'être à l'affût de ces tendances.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1 rapport annuel des tendances recensées	1 rapport annuel des tendances recensées	1 rapport annuel des tendances recensées
Résultats	Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

La ressource dédiée à cet objectif est arrivée à la Fondation en décembre 2020. Aucun rapport n'a été produit. Toutefois, en matière de tendances, le site Internet de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (<https://ordrecrha.org/>) est consulté de façon hebdomadaire. La revue de ce même ordre (Revue RH) est lue dès sa parution (3 fois par année).

Il n'y avait pas de démarche qui documentait la possibilité d'implanter de nouvelles politiques ou procédures au niveau de l'offre de service en gestion des ressources humaines.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Étude semestrielle de la faisabilité de l'implantation des tendances	Étude semestrielle de la faisabilité de l'implantation des tendances	Étude semestrielle de la faisabilité de l'implantation des tendances
Résultats	Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En lieu et place d'une étude, le nouveau *Programme de soutien financier à la pratique d'activités physiques et sportives* à l'intention des membres du personnel a été lancé en mars 2021. Il s'agit d'une tendance en matière d'implication de l'employeur dans la santé globale et le mieux-être de son personnel.

Objectif 5.1.2 : Établir une planification des ressources humaines

INDICATEUR 28 : Révision des descriptions de postes

Il n'y avait pas de processus structuré de révision des descriptions d'emplois.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			100 % des descriptions de postes revues
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Au total, sept descriptions d'emplois ont été revues dont les emplois d'adjointes (4 postes). Trois nouveaux postes ont également été créés, pour lesquels une description d'emploi a été réalisée, soit les postes de technicien en administration, technicien juridique et coordonnateur aux dossiers administratifs.

INDICATEUR 29 : Synchronisation des postes pourvus en fonction de la croissance

Cette information n'était pas compilée préalablement à la présente année de référence.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			100 % des postes pourvus en fonction de la croissance
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Trois nouveaux postes ont été créés à la Direction des affaires administratives et secrétariat général.

INDICATEUR 30 : Disponibilité des espaces de travail

Jusqu'au 31 mars 2020, il y avait des espaces de travail en quantité suffisante pour le nombre d'employés qui requièrent un poste. Toutefois, le contexte de la pandémie à la COVID-19, en rendant le télétravail obligatoire, a libéré de nombreux espaces. De surcroît, il y a eu la création de trois nouveaux postes en 2020-2021, ce qui forcera la Fondation à revoir l'organisation du travail et la répartition des espaces de travail. Les différentes options sont présentement en évaluation, afin de proposer une organisation du travail qui réponde à la nouvelle réalité du travail.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			Espaces de travail suffisants et adéquats pour 100 % du personnel
Résultats	Travaux non débutés		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Les travaux afin de réaliser cet objectif n'ont pas encore débuté, et ce, en fonction du contexte sanitaire lié aux exigences gouvernementales. Toutefois, différentes avenues sont analysées et les plus récentes tendances en matière d'organisation des espaces de travail sont étudiées.

Orientation 5.2 : Accroître les sources de revenus

Objectif 5.2.1 : Favoriser des initiatives grand public et auprès du privé

INDICATEUR 31 : Implanter une nouvelle activité de collecte de fonds

La Fondation ne réalisait qu'une seule campagne de sollicitation par année.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			1 nouvelle activité de collecte de fonds implantée
Résultats	Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Une campagne Web sur le thème *En action pour la faune en danger* a été ajoutée au calendrier régulier des campagnes de sollicitation au mois de mai 2020.

INDICATEUR 32 : Maximiser les activités de collecte de fonds existantes

Implantation du don *In memoriam*

La Fondation n'avait pas structuré le don *In Memoriam* au sein de ses activités de collecte de fonds.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			Implantation du don <i>In Memoriam</i>
Résultats	Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le don *In Memoriam* a été implanté et structuré au cours de l'année. Le formulaire de don est disponible sur le site Internet de la Fondation afin de faciliter son accessibilité au plus grand nombre.

Augmentation de 20 % du nombre de donateurs mensuels actifs

Au 31 mars 2020, la Fondation pouvait compter sur 830 donateurs mensuels.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			Augmentation de 20 % du nombre de donateurs mensuels actifs
Résultats	En cours		

Québec couleur nature,
Nicolas Freve

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Au 31 mars 2021, la Fondation comptait 917 donateurs mensuels actifs, ce qui constitue une augmentation de 10 % par rapport à l'année de référence.

Augmentation de 10 % par année du nombre de dons des campagnes Web

Cette donnée n'était pas colligée avant 2020.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Augmentation de 10 % / année du nombre de dons des campagnes Web	Augmentation de 10 % / année du nombre de dons des campagnes Web	Augmentation de 10 % / année du nombre de dons des campagnes Web
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le nombre de transactions Web provenant de donateurs (excluant les transactions de l'Encan et de la Soirée-bénéfice) est de 1 173.

Augmentation de 15 % du nombre de donateurs corporatifs dans nos activités de collecte de fonds

Cette donnée n'était pas colligée avant 2020.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			Augmentation de 15 % du nombre de donateurs corporatifs dans nos activités de collecte de fonds
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le nombre de corporations à but lucratif ayant généré des transactions pour l'année est de 182 corporations, pour un total de 266 transactions.

Augmentation de 15 % du nombre de participants aux activités de collecte de fonds

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles			Augmentation de 15 % du nombre de participants aux activités de collecte de fonds
Résultats	En cours		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

- La campagne *Faune en danger* a pu compter sur 85 donateurs. Aucune donnée n'était disponible pour 2019-2020.
- La campagne *Reddition de comptes* a bénéficié de la générosité de 394 donateurs, ce qui consiste en une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente.
- La campagne du calendrier de la Fondation a compté un total de 2 418 donateurs, une diminution de 13 % par rapport à l'année 2019-2020. Toutefois, les donateurs ont été particulièrement généreux, puisque le montant total recueilli en 2020-2021 s'est chiffré à 142 819 \$, une augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente.
- L'Encan Internet a, quant à lui, pu compter sur 798 personnes inscrites, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'édition 2019-2020.
- Le souper-bénéfice 2020, qui a été annulé en raison du contexte sanitaire, a tout de même pu compter sur l'appui de 22 commanditaires et a permis à la Fondation d'amasser malgré tout une somme de 15 355 \$



3

Les ressources utilisées

Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars 2021, incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activités	2020-2021	2019-2020	Écart
Direction générale et administration	10	9	1
Communications et collecte de fonds	3	5	-2
Programmes	12	10	2
Total	25	24	1

Utilisation des ressources financières

Dépenses et évolution par secteur d'activités

Secteur d'activités	Budget de dépenses 2020-2021 (000 \$)	Dépenses au 31 mars 2021 ¹ (000 \$)	Dépenses réelles 2019-2020 (000 \$) Source : Comptes publics 2019-2020 ²	Écart (000 \$)	Variation (%)
Direction générale et administration	845,8	888,2	914,1	-25,9	-2,8
Communications et collecte de fonds	608,8	604,3	693,2	-88,9	-12,8
Programmes	9 512,1	8 786,0	8 939,1	-153,1	-1,7
Total	10 966,7	10 278,5	10 546,4	-267,9	-2,6

¹ Aucune dépense en lien avec la gestion de la pandémie et les mesures de relance de l'économie.

² Dont 1,0 k \$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

Utilisation des ressources informationnelles

Depuis deux ans des efforts sont consacrés à l'entretien des systèmes existants et à leur amélioration afin d'assurer le maintien des services et la continuité des opérations dans l'organisation, tout en maintenant un haut niveau d'efficacité et d'efficacités. Les projets suivants ont été menés au cours de l'exercice, caractérisé par l'adoption rapide de mesures de télétravail en fonction du contexte lié à la COVID-19 :

- l'achat d'ordinateurs portables pour le télétravail, répondant à des critères de sécurité et de performance optimale afin d'offrir la prestation de télétravail requise par la pandémie et les consignes sanitaires gouvernementales ;
- le déploiement de Microsoft Office 365, qui a permis d'optimiser les outils existants et de rendre les données nécessaires aux opérations quotidiennes accessibles, et ce, de façon sécuritaire ;
- la mise en place d'un plan d'action en cybersécurité, tel que requis par le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique du Secrétariat du Conseil du trésor, dont les actions et le déploiement se termineront au cours de l'année 2021-2022 ;
- l'implantation d'un outil de géomatique permettant d'avoir accès aux données de géolocalisation de l'aide financière accordée dans les différents programmes et d'en assurer une répartition uniforme et variée.

4

Autres exigences

Gestion et contrôle des effectifs

La Fondation est assujettie à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, adoptée le 5 décembre 2014. En vertu de l'article 12 de cette loi, le niveau d'effectif global autorisé en 2020-2021 pour la Fondation est de 40 421 heures rémunérées. La Fondation a fait usage de 40 421 heures afin de réaliser sa mission.

Au titre des articles 15 et suivants de la même loi, la Fondation doit diffuser certains renseignements sur les contrats de service.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus, conclus entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de service avec un contractant, autre qu'une personne physique	1	46 250
Total des contrats de service	1	46 250

Suivi du Plan d'action de développement durable 2015-2020

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2015-2020

Le plan d'action de développement durable 2015-2020 de la Fondation devait se terminer au 31 mars 2020. Il a été prolongé au 31 mars 2021, en raison de la situation entourant la pandémie liée à la COVID-19. Les autorités ont par le même fait reporté la mise en vigueur de la nouvelle *Stratégie gouvernementale en développement durable* (SGDD) en raison de ce même fait. Plusieurs des actions du plan 2015-2020 ont été réalisées, c'est pourquoi elles ne se retrouvent pas détaillées dans ce rapport annuel. Nous invitons le lecteur qui désirerait en savoir davantage à consulter les rapports annuels précédents sur la page Internet de la Fondation : www.fondationdelafaune.qc.ca.

Répartition des effectifs, en heures rémunérées, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 626,3
Personnel d'encadrement	1 764	0	1 764	1
Personnel professionnel	23 917	0	23 917	13
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	14 331	0	14 331	8
Étudiants et stagiaires	409	0	409	0
Total 2020-2021	40 421	0	40 421	22
Total 2019-2020			38 586	21

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans la fonction publique.

Objectif de la Fondation

Consolider l'utilisation, par le personnel, des outils de gestion en développement durable que la Fondation a mis en place au cours des dernières années afin de réduire son empreinte écologique.

ACTION 1

Poursuivre la réalisation des actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et des matières résiduelles, et poursuivre la mise en œuvre de la politique d'acquisition écoresponsable.

Cible 2020-2021

90 % des activités courantes des ressources matérielles se font dans le respect de la politique.

Résultat 2020-2021

La quasi-totalité des achats de matériel de la Fondation se fait dans le respect de cette politique.

Cible atteinte

ACTION 2

Encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport écoénergétique par les membres du personnel.

Indicateur

Générer 50 % des déplacements professionnels sous forme de covoiturage

Cible 2020-2021

20 % des employés utilisant régulièrement le transport en commun ou le covoiturage pour se rendre au travail, et utilisation de modes de transport écoénergétique pour le déplacement du personnel.

Résultat 2020-2021

En raison de la pandémie, 80 % (20/25) des membres du personnel de la Fondation ont fait du télétravail.

Cible atteinte

ACTION 3

Réaliser des actions pour améliorer la gestion écoresponsable de notre parc et de notre système informatique.

Indicateur

Les acquisitions informatiques intègrent des considérations écoresponsables.

Cible 2020-2021

100 % des acquisitions liées au parc informatique intègrent des considérations écoresponsables.

Résultat 2020-2021

Au cours de l'année, 17 ordinateurs portables, 18 stations d'accueil, 18 écrans et 3 tablettes électroniques ont été achetés, pour un total de 56 acquisitions liées au parc informatique. De ce nombre (56), 21 produits répondent aux normes environnementales *EnergyStar*, soit 37,5 % des acquisitions.

Cible non atteinte

ACTION 4

Consolider la réalisation des activités de communication et d'organisation d'événements écoresponsables par l'application et la mise en valeur de notre politique d'événement écoresponsable et par l'inclusion des réunions à cette politique.

Indicateur

Tenir des rencontres et réunions qui prennent en compte la politique et diffusent nos engagements.

Cible 2020-2021

80 % des rencontres et réunions prennent en compte la politique.

Résultat 2020-2021

100 % des rencontres et réunions qui prennent en compte la politique.

Cible atteinte

ACTION 5

Augmenter nos acquisitions faites de façon écoresponsable.

Indicateur

Les appels d'offres de plus de 25 000 \$ intègrent des considérations écoresponsables.

Cible 2020-2021

100 % des appels d'offres de plus de 25 000 \$ intègrent des considérations écoresponsables.

Résultat 2020-2021

La Fondation n'a eu aucun contrat d'acquisition de plus de 25 000 \$ en 2020-2021.

Cible atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable.

Objectif de la Fondation

Doter la Fondation d'un processus formel de prise en compte des principes de développement durable pour ses actions structurantes afin de s'assurer que la réflexion entourant les choix stratégiques de tous les secteurs de la Fondation sera bonifiée.

ACTION

Mettre en œuvre un processus structuré de prise en compte des principes de développement durable.

Indicateur

Prise en compte formelle dans la planification stratégique 2017-2020 et dans tous les nouveaux secteurs d'activité de la Fondation.

Cible atteinte en 2017-2018

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable.

Objectif de la Fondation

Favoriser l'engagement et l'adhésion du personnel et des clientèles dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable par le développement et le transfert de connaissances ainsi que par une prise en compte des enjeux.

ACTION

Soutenir la mise en œuvre des activités contribuant à bonifier le savoir relatif au développement durable au sein du personnel et de la population.

Indicateur 1

Élaboration de partenariats avec des centres universitaires afin de bonifier le savoir de la Fondation sur les retombées économiques et sociales de son action environnementale.

Résultats 2020-2021

Aucune action n'a été entreprise en 2020-2021.

Indicateur 2

Réaliser des actions de formation du personnel de manière à maintenir le taux d'employés formés à 80 %.

Cible

Le personnel de la Fondation participe aux activités de formation et de sensibilisation du MELCC.

Résultats 2020-2021

Aucune formation n'a été offerte en 2020-2021, principalement en raison du contexte sanitaire.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

Objectif de la Fondation

Contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine culturel et immatériel lié plus spécifiquement aux activités de chasse, de pêche et de piégeage, et au savoir des cultures autochtones.

ACTION

Réaliser des actions contributives, par exemple, la mise en valeur d'habitats favorisant le maintien d'activités qui font partie intégrante du tissu social québécois comme la chasse, la pêche et le piégeage, le soutien de projets valorisant le transfert de connaissances des cultures autochtones, et l'organisation de colloques visant la protection des espèces emblématiques de ces communautés.

Indicateur 1

Maintenir le nombre de jeunes de 9 à 12 ans initiés dans le cadre du programme *Pêche en herbe* à 15 000 par année.

Résultat 2020-2021

En raison de la pandémie, les activités estivales de *Pêche en herbe* ont dû être annulées. En ce qui concerne les activités hivernales, 396 jeunes ont été initiés.

Cible non atteinte

Indicateur 2

Reconnaître la valeur anthropologique de la pêche dans la culture des Québécoises et des Québécois en intégrant cette notion dans les guides destinés aux jeunes participants du programme *Pêche en herbe*

Résultat 2020-2021

Cette valeur patrimoniale et culturelle a été prise en compte dans l'actualisation du contenu du guide de l'animateur *Pêche en herbe*, effectuée en 2016.

Cible atteinte en 2016



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.1 :

Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique, et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée.

Objectif de la Fondation

Favoriser l'adoption de pratiques de gestion responsable des ressources naturelles.

ACTION

Mettre en œuvre des programmes d'aide financière priorisant une approche de partenariat et valorisant la multifonctionnalité des usages, la gestion intégrée des ressources, la gestion forestière écosystémique et la gestion par bassin versant, notamment en milieu agricole, et ce, dans le but d'assurer la prise en compte des besoins fauniques et la valeur des biens et services écologiques dans les activités de planification et la réalisation d'aménagements sur le terrain.

Indicateur

75 % de l'enveloppe d'aide financière disponible est attribuée à des projets contribuant à cet objectif.

Résultat 2020-2021

Pour la période de mise en œuvre du *Plan d'action de développement durable 2017-2020*, en date du 31 mars 2021, 33 % de l'enveloppe a été attribuée à des projets contribuant cet objectif.

Cible non atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.2 :

Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques, en améliorant les interventions et les pratiques de la société.

Objectif de la Fondation

Mettre en œuvre des mesures de conservation et de mise en valeur des habitats fauniques et des espèces qui y sont liées.

ACTION 1

Proposer des programmes d'aide financière :

- qui favorisent la conservation d'une grande diversité d'habitats fauniques jugés prioritaires pour les espèces à statut précaire.

Indicateur

6 500 ha protégés sur cinq ans

Résultat 2020-2021

Les projets qui se sont réalisés dans le cadre de ce plan d'action ont permis de confirmer la protection de 7 337,8 ha d'habitats.

Cible atteinte

ACTION 2

Proposer des programmes d'aide financière :

- pour des actions qui améliorent la situation des espèces à statut précaire (aménagement d'habitats, sensibilisation, acquisition de connaissances, etc.).

Indicateur

75 % des espèces figurant sur la liste des espèces désignées menacées ou vulnérables par le gouvernement du Québec au 31 mars 2016 sont ciblées par les projets soutenus financièrement par la Fondation.

Résultat 2020-2021

Dans le cadre de ce plan d'action, 91 % des 38 espèces désignées étaient présentes dans les projets financés. La Fondation soutient à hauteur de 3 260 056 \$ les 150 projets concernés.

Cible atteinte en 2020.

Québec couleur nature,
Lise De Serres





OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.1 :

Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire.

Objectif de la Fondation

Favoriser l'adoption de pratiques respectueuses d'aménagement du territoire afin d'y assurer l'intégration des besoins de la faune.

ACTION

Développer un maillage fructueux avec les principaux acteurs engagés dans la gestion du territoire (ministères, municipalités, gestionnaires fauniques, propriétaires de milieux naturels, etc.) afin d'assurer la prise en compte de la protection des habitats dans l'occupation du territoire ; maintenir les sommes disponibles pour les programmes d'aide financière soutenant un aménagement respectueux du territoire, tels le *Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole*, le *Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier*, le *Programme de soutien à la participation aux tables de gestion intégrée des ressources* et le *Programme Faune-Forêt*.

Indicateur 1

Maintien des partenariats d'affaires liés à ces programmes et augmentation de 5 % par année des sommes disponibles pour des programmes de soutien financier.

Résultat 2020-2021

Les investissements ont augmenté de 66 % en 2020-2021 pour atteindre 1 939 221 \$, comparativement à 1 171 110 \$ en 2019-2020.

Cible atteinte.

Indicateur 2

Organisation d'une activité de transfert de connaissances par année.

Résultat 2020-2021

La Fondation a financé une activité de transfert de connaissances intitulée *Réduction de l'impact de la pêche aux filets maillants sur l'habitat marin*.

Cible atteinte.

La Fondation n'a fait l'objet d'aucune recommandation par le Commissaire au développement durable 2020-2021.



Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La Fondation est assujettie à l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles* à l'égard des organismes publics.

Compte tenu du nombre d'employés de la Fondation, les divulgations doivent être adressées directement au Protecteur du citoyen. Il n'y a eu aucune divulgation de la part de membres du personnel pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2) (le « Règlement »), adopté en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), oblige les organismes publics à diffuser certains documents sur leur site Web. Ces documents et informations se trouvent à la section Accès à l'information du site Web de la Fondation.

Ce Règlement enjoint notamment la Fondation à rendre compte, dans son rapport annuel, des demandes d'accès reçues au cours de l'année financière et des activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

La Fondation n'a reçu aucune demande d'accès aux documents au cours de l'année 2020–2021.

Renseignements complémentaires :

- Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable;
- Aucun avis de révision reçu de la Commission d'accès à l'information.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	25 employés incluant des occasionnels
Avez-vous un comité permanent ?	Non
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	S.O.
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ? Si oui, expliquez lesquelles :	Non

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	Oui, elle a été adoptée en 2016.
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française :	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ? Si oui, expliquez lesquelles :	Oui, la Fondation remet une copie de sa Politique linguistique à chaque nouvel employé.
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application ?	S.O.

Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec

Le conseil d'administration de la Fondation a adopté le 25 mars 2021 un nouveau code d'éthique entièrement revu et refondu. Cette révision s'est basée sur les principes les plus stricts et les meilleures pratiques en matière d'éthique. Le Code d'éthique et les Lignes directrices en application du Code d'éthique de la Fondation (le « Code ») s'appliquent à l'ensemble des intervenants traitant avec celle-ci, et non seulement à ses administrateurs.

L'objectif du Code est de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à leur intention des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité. La Fondation exige des intervenants qui agissent avec elle qu'ils se conforment aux valeurs de gestion qu'elle s'est donnée et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. Leurs actions doivent de plus être guidées par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation.

Par principe de simplification et d'uniformisation, un seul code d'éthique est en vigueur à la Fondation. Ce document peut être consulté sur le site Web de la Fondation à la section Accès à l'information.

En application de celui-ci, la Fondation n'a eu à traiter aucun cas de manquement ni eu à appliquer aucune sanction. Ainsi, aucun administrateur de la Fondation ne s'est vu révoqué ou suspendu de ses fonctions au cours de l'exercice 2020-2021.

Engagement et valeurs

Engagement

La Fondation de la faune du Québec (ci-après, « la Fondation ») s'engage à respecter des normes éthiques élevées dans la conduite de ses affaires, tant à l'égard des donateurs, des organisations qui lui confient la gestion de leurs fonds, des bénéficiaires de programmes d'aide financière, des membres du personnel, dirigeants et administrateurs, de ses fournisseurs, cocontractants et autres partenaires et collaborateurs, de la communauté au sein de laquelle elle exerce ses activités et du public auquel elle s'adresse.

De manière plus spécifique, la Fondation s'engage à veiller à ce que ses activités :

- respectent les lois et règlements ;
- respectent les documents constitutifs en vertu desquels elle a été constituée tels que ces documents ont pu être modifiés de même que les règlements et politiques qu'elle a adoptés et les contrats auxquels elle est partie ;
- poursuivent la mission et les objectifs qu'elle s'est donnée ;
- s'exercent dans le respect des personnes ;
- soient conformes à des normes élevées d'intégrité ;
- répondent à des critères supérieurs d'excellence, et à ce que ses communications internes et externes se fassent à l'enseigne de la transparence, de la vérité et de l'exactitude.

Valeurs

Les valeurs de la Fondation sont les principes fondamentaux qui guident ses actions et décisions. Elles inspirent la culture organisationnelle et orientent les comportements.

Le maintien de la biodiversité

Le champ d'action de la Fondation couvre toutes les espèces fauniques indigènes du Québec. La protection d'écosystèmes importants pour la faune et les interventions pour aider des espèces dont la situation est jugée préoccupante sont au cœur de ses préoccupations.



Québec couleur nature,
Thierry Marcoux

Le développement durable des collectivités

Dans ses interventions pour la faune, la Fondation cherche à produire des effets à long terme. Elle porte une attention particulière aux projets qui visent à conserver ou à accroître les habitats des espèces fauniques qui soutiennent une activité économique et contribuent ainsi au développement des communautés locales.

Le partenariat

La Fondation ne peut intervenir seule sur l'ensemble du territoire québécois. Au fil des ans, le partenariat est devenu un élément déterminant de son action. Sur le plan faunique, cela s'est traduit par la mobilisation de différents acteurs locaux pour la réalisation de projets fauniques. Sur le plan financier, la Fondation favorise le maillage entre ses partenaires et des projets sur le terrain.

La rigueur et l'équité

La Fondation traite annuellement plusieurs centaines de demandes d'aide financière relatives à des interventions très diversifiées. Soucieuse de prendre les meilleures décisions pour maximiser les résultats de ses investissements, elle s'assure que ces demandes sont traitées avec la plus grande rigueur et que les décisions prises sont équitables.

Objectif

Le Code édicte des mesures et règles de conduite, mais non exhaustives, pour favoriser et appuyer, au sein de la Fondation et dans les relations que celle-ci entretient avec les personnes qui la composent ou avec qui elle traite, une véritable culture d'intégrité, et le respect des valeurs et de ses engagements.

Définitions et champ d'application

«Intervenant» : s'entend des membres du personnel, des dirigeants et des administrateurs de la Fondation aux fins de l'application du Code.

Le Code s'applique à tous les administrateurs, les membres de comités et les dirigeants en tout temps et en tout lieu lors de l'exercice de leurs fonctions pour la Fondation, qu'il s'agisse d'activités à caractère professionnel ou social, et certaines dispositions s'étendent même à la fin de leurs fonctions.

La Fondation exige de chaque Intervenant qu'il prenne tous les moyens raisonnables afin de respecter les dispositions et intentions du Code, et en favoriser le respect par les autres Intervenants.

La Fondation s'attend à ce que chacun des membres du personnel, des dirigeants et des administrateurs adhère à ses valeurs, en faisant siens les engagements de la Fondation et les appuie dans l'exercice de ses fonctions pour le compte, directement ou indirectement, de la Fondation.

Le Code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées par une loi, un règlement ou un code de déontologie professionnel.

En cas de divergence entre les règles, les plus exigeantes s'appliquent.

Attentes à l'égard d'autres personnes

La Fondation s'attend à ce que chacun des bénévoles, mandataires, fournisseurs, cocontractants, bénéficiaires de programme d'aide financière et autres partenaires et collaborateurs respectent ses valeurs et ses engagements, favorisent le respect du Code par son personnel, ses dirigeants et administrateurs et les respectent eux-mêmes, dans toute la mesure applicable, lorsqu'ils agissent au nom de la Fondation ou pour leur compte, ou lorsqu'ils bénéficient de programmes d'aide financière.

Lien d'emploi ou d'affaires conditionnel

L'établissement et la continuation des liens d'emploi ou d'affaires avec la Fondation sont conditionnels au respect du Code.



Québec couleur nature,
Lise de Serres

Devoirs généraux

Devoirs

- L'Intervenant agit avec intégrité, dignité et de bonne foi en toutes circonstances.
- L'Intervenant respecte la loi et en promeut le respect par les autres.
- L'Intervenant agit avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve en pareilles circonstances une personne prudente.
- L'Intervenant consacre aux activités et tâches qui lui ont été confiées par la Fondation, le temps, les efforts et l'attention requis par sa charge, sa fonction ou le contrat le liant à la Fondation, et ce, en utilisant pleinement ses talents, expériences et connaissances.
- L'Intervenant respecte les autres personnes et transige en toutes circonstances de manière équitable avec les membres de la Fondation, les bénévoles, les bénéficiaires des programmes d'aide financière, les donateurs, les donateurs potentiels, les mandataires, les fournisseurs, les cocontractants, les autres partenaires et collaborateurs et les autres organismes qui sollicitent des fonds de même qu'avec tous les autres Intervenants.
- L'Intervenant respecte l'environnement et les collectivités dans lesquelles il œuvre pour le compte de la Fondation.
- L'Intervenant use avec soin des biens de la Fondation, utilise ces biens exclusivement aux fins légitimes requises pour l'exercice de ses activités pour le compte de la Fondation et rend compte à la Fondation de toute utilisation qu'il en fait lorsque cela lui est requis.



Québec
couleur nature,
Lise De Serres

Propriété intellectuelle

L'Intervenant reconnaît et respecte le droit de propriété et d'utilisation exclusif de la Fondation dans tous les fruits et résultats provenant de l'exercice de ses fonctions ou de ses activités pour le compte de la Fondation ou produits récoltés à l'occasion de cet exercice.

Ces fruits et résultats comprennent notamment les conclusions et données d'une découverte, d'une invention, d'une idée, d'un processus, d'une méthode et toute façon de les améliorer ou de les utiliser. Il doit notamment, si requis par la Fondation, signer tout document de cession ou de reconnaissance et poser tout geste ayant pour but de fournir à la Fondation un titre et des droits clairs et opposables à tout tiers dans ces fruits et résultats. De plus, il ne doit utiliser ces fruits et résultats que pour les fins expressément autorisées par la Fondation.

Information confidentielle

L'Intervenant respecte et prend les moyens raisonnables pour faire respecter par toute personne qui coopère avec lui, la confidentialité de l'information portée à sa connaissance dans le cadre de ses fonctions ou de sa charge à la Fondation.

Il ne peut notamment utiliser, à son avantage ou pour le bénéfice d'un tiers, une information confidentielle ou une occasion d'affaires de la Fondation. L'expression « information confidentielle » signifie, dans le cadre et aux fins du Code, tout document ou renseignement portant sur la Fondation, ses éléments d'actif, ses projets ou contrats ou tout autre aspect concernant celle-ci, recueilli par l'Intervenant ou dont il prend connaissance dans le cadre de l'exercice de ses fonctions pour la Fondation ou à l'occasion de sa relation avec la Fondation, ou d'un autre Intervenant et qui n'est pas connu du public.

L'Intervenant traite les données financières relatives à la Fondation, à ses biens, à ses activités, à ses droits et à ses obligations de manière complète, juste, exacte et conforme à la loi et aux principes, normes et règles applicables à la Fondation, de même qu'aux obligations assumées envers les donateurs et aux organisations qui ont confié des fonds à sa gestion, le cas échéant, et les politiques de la Fondation, et ce, tant au niveau de la compilation de ces données et de la confection de rapports qui les utilisent ou y font référence que de leur divulgation.

À moins d'être expressément autorisé à se faire par les autorités compétentes de la Fondation, l'Intervenant s'abstient de faire quelque déclaration ou intervention publique, ou à un représentant des médias relativement à la Fondation, à ses activités ou à un autre Intervenant.

L'Intervenant fait preuve de discrétion et de réserve dans la manifestation publique de ses opinions, notamment dans les médias sociaux, sur des questions liées à son mandat.

L'Intervenant respecte toutes les politiques et procédures adoptées par la Fondation qui lui sont applicables.

Conflit d'intérêts

L'Intervenant agit au mieux des intérêts de la Fondation et évite toute situation de conflit, réel, potentiel ou apparent, entre l'intérêt de la Fondation, d'une part, et son intérêt personnel ou celui d'un tiers, d'autre part.

Le conflit d'intérêts est lié aux situations où l'Intervenant a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt de la Fondation.

Il suffit, pour qu'il y ait conflit d'intérêts, qu'il existe une situation de conflit potentiel, une possibilité réelle que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou moral, soit préféré à l'intérêt de la Fondation. Il n'est donc pas nécessaire que l'Intervenant ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Fondation. Le risque que cela se produise est suffisant, puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité et la réputation de la Fondation.

L'Intervenant doit divulguer sans délai et par écrit à l'autorité compétente toute situation de conflit d'intérêts, d'apparence de conflit d'intérêts ou encore toute situation où il se croit susceptible d'être en conflit d'intérêts afin que soient déterminées les mesures qui seront prises à cet égard. Il doit également respecter les directives de protection qui pourront être formulées à cet égard.

L'Intervenant remplit annuellement la déclaration d'intérêts dans la forme prescrite par la Fondation, telle qu'à l'Annexe 1, et la remet au secrétaire général de la Fondation.

L'Intervenant évite toute situation, toute activité et tout comportement en dehors de l'exercice de ses fonctions ou de ses activités pour le compte de la

Fondation qui puisse nuire à ses fonctions ou à ses activités pour le compte de la Fondation, empêcher ou affecter négativement le respect des codes ou ternir l'image de la Fondation ou d'un Intervenant.

L'Intervenant ne peut accepter ou convenir d'accepter un cadeau, un privilège ou une faveur d'une personne :

- qui est susceptible de le placer en situation de conflit ou d'apparence de conflit d'intérêts, ou encore d'influencer en faveur d'une personne une décision qu'il est appelé à prendre dans l'exercice de ses activités pour le compte de la Fondation ;
- qui excède les usages et coutumes ; ou,
- qui est proscrit par les politiques de la Fondation, le cas échéant.

L'Intervenant ne peut, directement ou indirectement, offrir, solliciter ou accepter un don, un cadeau, une faveur, une marque d'hospitalité ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Mise en application

Pour assurer le respect et la mise en œuvre de la politique, sont désignés à titre d'autorité compétente :

- le président-directeur général, à l'égard des membres du personnel de la Fondation ;
- le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, à l'égard du président du conseil d'administration, des administrateurs, du directeur général de la Fondation ainsi qu'à l'égard des présidents des comités.



Québec couleur nature,
Nathalie Blackburn

L'autorité compétente informe par écrit la personne visée, de la situation justifiant d'évaluer la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts, ou des manquements reprochés, des mesures qui peuvent être prises, de son droit, dans les 7 jours, de fournir ses observations et de la possibilité d'être entendue.

Sur conclusion que la personne visée a contrevenu à une loi, à un règlement ou à la présente politique, l'autorité compétente, impose une sanction proportionnelle à la faute commise et reconnue pouvant aller d'un avis verbal ou écrit, à la suspension ou même au congédiement.

Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Lors de son entrée en fonction, tout Intervenant doit prendre connaissance du Code éthique et s'engager à le respecter en signant le formulaire à cet effet et en complétant la déclaration d'intérêts. Le Comité de gouvernance et d'éthique s'assure du renouvellement de cet engagement annuellement.

Le Code ne remplace ni ne modifie de quelque façon la loi. L'Intervenant doit prendre les mesures raisonnables pour la connaître et la respecter. La Fondation peut adopter des règles, politiques, instructions ou codes plus précis pour préciser, clarifier, compléter ou donner effet aux règles énoncées dans le Code.

Obligation de dénonciation

L'Intervenant doit dénoncer à l'autorité compétente, toute situation dont il a connaissance personnelle et qu'il a des motifs raisonnables de croire qu'elle constitue ou pourrait constituer :

- une violation importante d'une règle de droit ayant pour objet la protection des membres et qui n'a pas été corrigée en temps utile, y compris toute divulgation inexacte d'un fait important, toute omission d'un fait important devant être divulgué et toute divulgation d'une information trompeuse ;
- une violation de toute autre règle de droit qui n'a pas été corrigée en temps utile et qui est susceptible d'entraîner des conséquences sérieuses pour la Fondation ;
- une violation du Code, importante ou mineure, qui n'a pas été corrigée en temps utile et qui est susceptible d'entraîner des conséquences sérieuses pour la Fondation ; ou,
- une pratique douteuse.

Dans tous les cas où les circonstances le permettent, et dans la mesure de ses compétences et de son autorité, l'Intervenant doit, avant de procéder à cette divulgation, prendre les moyens raisonnables pour porter à la connaissance de la personne ou des personnes impliquées dans la violation réelle ou potentielle ou dans la pratique douteuse, et l'aider ou les aider à corriger la situation dans la mesure où elle peut l'être en temps utile.

Procédure de divulgation ou de dénonciation

L'Intervenant qui s'interroge quant à l'interprétation qui doit être donnée à une disposition du Code ou à quelque règle, politique, instruction ou autre norme de la Fondation, ou quant à leur application doit consulter son supérieur immédiat avant de poser quelque geste ou de prendre quelque mesure.

Toute personne qui désire procéder à une divulgation ou à une dénonciation en conformité avec le Code peut le faire en suivant les étapes décrites ci-dessous, de façon confidentielle et anonyme ou non, au choix de cette personne, à l'attention de l'autorité compétente telle qu'identifiée à la section « Mise en application ».

Les renseignements et documents suivants devraient être fournis lorsque les circonstances et le moyen de communication utilisé le permettent :

- une description détaillée de la violation ou de la pratique douteuse ;
- l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ou pratique douteuse ;
- la période durant laquelle cette violation ou pratique douteuse est survenue ;
- les démarches effectuées pour corriger cette violation ou pratique douteuse entreprises à la connaissance de l'Intervenant ; et,
- une copie de tout document au soutien des faits divulgués ou faisant état des faits divulgués.

L'autorité compétente doit agir avec prudence et prendre tous les moyens raisonnables pour respecter la confidentialité et l'anonymat de l'auteur de la divulgation, si l'auteur s'est identifié ou a laissé des indices pouvant conduire à son identification, et ne pas tenter d'identifier l'auteur qui ne s'est pas identifié.

L'autorité compétente doit procéder à une enquête sur le contenu de toute divulgation qu'elle juge sérieuse et prendre les mesures raisonnables disponibles pour

corriger la violation ou la pratique douteuse de même que les effets de cette violation ou pratique, en éviter la répétition et pour sanctionner le contrevenant, le cas échéant.

Déclaration frivole

L'Intervenant doit éviter toute divulgation frivole ou malicieuse, ou qui relate des faits ou circonstances qu'il sait être faux ou inexacts, ou qui ne vise qu'à favoriser son intérêt personnel.

Procédure particulière relative à la gestion des conflits d'intérêts au conseil d'administration

Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration comporte l'existence d'un conflit d'intérêts, réel, potentiel ou apparent, visant un administrateur, un dirigeant du conseil d'administration ou le directeur général, le secrétaire général :

- informe le conseil d'administration ou le comité concerné de la situation ;
- donne instruction à la personne ciblée par le conflit d'intérêts de respecter les termes de l'article 12.2 ;
- omet de transmettre à la personne ciblée par le conflit d'intérêts les informations en lien avec ledit conflit ;

- consigne au procès-verbal de la réunion ou de l'assemblée le retrait de la personne de la réunion et son abstention à participer aux délibérations ainsi qu'au vote éventuel en raison de ses intérêts, le cas échéant ;
- supprime dans le procès-verbal les passages traitant de la situation de conflit d'intérêts avant de le transmettre à la personne ciblée par le conflit.

L'administrateur, le dirigeant du conseil d'administration ou le directeur général en situation de conflit d'intérêts, réel, potentiel ou apparent, doit s'abstenir de participer ou mettre fin à toute participation aux discussions, délibérations, votes, décisions ou avis sur toute question en lien avec ledit conflit. Le cas échéant, il se retirera de la réunion ou de l'assemblée pour le temps de la délibération ou de la prise de décision.

En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration ou d'un comité soulève une situation de conflit d'intérêts, réel, potentiel ou apparent, concernant un administrateur, un dirigeant du conseil d'administration ou le directeur général, ce dernier doit en aviser le secrétaire général, qui applique les dispositions ci-dessus chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.

Québec couleur nature,
Diane Dubé



Période d'application

Tous les droits et devoirs de l'Intervenant s'appliquent à lui et le régissent tant et aussi longtemps qu'il exerce des fonctions ou des activités pour le compte de la Fondation.

Les devoirs et obligations, énoncés plus haut, continuent de s'appliquer à l'Intervenant après la cessation de ses fonctions ou de ses activités pour le compte de la Fondation et survivent à la terminaison de ses liens avec la Fondation.

Sanctions

Toute personne qui contrevient au Code est passible d'une sanction, pouvant aller d'un avis verbal ou écrit, à la suspension ou même au congédiement, ou encore à la terminaison de ses liens avec la Fondation, le tout compte tenu de l'importance relative de la violation du Code.

La Fondation peut également prendre toute autre mesure qu'elle juge appropriée pour sanctionner la violation ou la pratique douteuse, en prévenir la répétition ou être indemnisée pour les dommages subis.

Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs des sanctions suivantes peuvent être imposées à l'administrateur : la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de 3 mois ou la révocation de son mandat, en conformité avec le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (M-30, R.1, art 41).

L'administrateur peut également être contraint de rembourser, ou remettre à l'Ordre, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié à la Fondation, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention du Code d'éthique qui lui sont applicables.

L'administrateur doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt de l'ordre ou du public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son conjoint, un parent, une personne vivant sous son toit, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

Protection

Ni la Fondation ni les Intervenants ne doivent permettre que des mesures de représailles ou de harcèlement soient prises ou utilisées contre un Intervenant qui a procédé à une dénonciation conformément au Code ou à quelque politique de la Fondation, et ce, en raison de cette dénonciation.

La Fondation peut imposer des sanctions à tout Intervenant qui fait une dénonciation frivole ou malicieuse, ou qui invoque des faits qu'il sait être faux ou inexacts, ou qui ne visent qu'à favoriser son intérêt personnel.

Entrée en vigueur

Le Code entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Fondation et lie un Intervenant dès qu'il est publié sur le site internet de la Fondation, ou qu'il est informé de son existence et de l'endroit pour le consulter, ou qu'un exemplaire, papier ou électronique lui est fourni.

Toute modification au Code est soumise aux mêmes conditions d'entrée en vigueur et de communication.

Surveillance et dérogation

Le conseil d'administration de la Fondation est responsable de veiller au respect du Code. Seul celui-ci est autorisé à consentir des dérogations au Code aux administrateurs, aux dirigeants ou aux membres du personnel, le cas échéant. Le conseil d'administration peut déléguer en tout ou en partie cette responsabilité au Comité de gouvernance et d'éthique à cet égard.

Adoption et mise en œuvre

Lors de son entrée en fonction, tout Intervenant doit prendre connaissance du Code et s'engager à le respecter en signant le *formulaire d'engagement à respecter le Code d'éthique*. Cet engagement est renouvelé annuellement.

Le personnel au 31 mars 2021

Jean-Claude D'Amours
Président-directeur général

Judy Allen
Adjointe aux programmes

Annabelle Avery
Gestionnaire principale, programmes et développement

Christine Bélanger
Gestionnaire principale, programmes et développement

Johanne Bélanger
Adjointe aux programmes

Mylène Bergeron
Directrice des communications et de la collecte de fonds

Marie Josée Biédron
Coordonnatrice des dossiers administratifs

Maxime Brien
Gestionnaire de programmes

Nancy Cloutier
Coordonnatrice des opérations financières

Amélie Collard
Gestionnaire de programmes

Maryse Dion
Technicienne juridique

Raphaël Dubé
Gestionnaire de programmes

René D'Auteuil
Technicien informatique

Annie Forest
Adjointe à l'administration

Marise Jean Jean¹
Analyste

Geneviève Lacroix
Gestionnaire de programmes

Annie Lebel
Gestionnaire de programmes

André Letellier¹
Assistant technique

Mauro Ricardo Mendoza
Conseiller en architecture de système

Jean-Philippe Paul
Coordonnateur des activités de collecte de fonds

Isabelle Pelletier
Directrice des affaires administratives et secrétaire générale

Daniel Théberge
Technicien en administration

Alexandre Rasiulis
Gestionnaire de programmes

Sébastien Rioux
Directeur des programmes

Nathalie Zicat
Adjointe aux communications

¹ Poste occasionnel

Québec couleur nature,
Lise De Serres



Donateurs et partenaires de la Fondation

LES PARRAINS FONDATEURS

HYDRO-QUÉBEC

MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

RIO TINTO ALCAN

LES PARRAINS

100 000 \$ et plus cumulativement

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

ASTRAL MÉDIA

BONDUELLE AMÉRIQUES

BORALEX

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

DUMAS, RÉJEAN

EAUX NAYA INC. (LES)

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA - SERVICE
CANADIEN DE LA FAUNE

FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC (SERVICES DE CARTES
DESJARDINS)

FERTICHEM

FONDATION FAMILIALE TROTTIER (LA) (FD)

GROUPE ZOOM MÉDIA

HABITAT FAUNIQUE CANADA

KRUGER INC.

MARIN, CHARLES-EUGÈNE (FD)

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

OUTFRONT MÉDIA

POULIOT, CLOTILDE, MARIESOLEIL, JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

RBC FONDATION (BANQUE ROYALE DU CANADA)

ROUSSEAU COLLECTIONS TIMBRES ET MONNAIES À LA BAIE D'HUDSON

SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE

SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

SYNGENTA CANADA

TEMBEC

VILLE DE MONTRÉAL

VILLE DE QUÉBEC

LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES

De 25 000 \$ à 99 999 \$

AECOM CONSULTANTS

AGENCE GRAVEL

ALUMACRAFT CANADA

ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE MOISIE

BATEAUX PRINCECRAFT

BEAUDOIN, CLAUDE

BECHTEL

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS

BOWATER PRODUITS FORESTIERS

BRASSEURS DU NORD (LES)

BRASSEURS R.J. ET BRASSERIE MCAUSLAN

CAISSE DESJARDINS DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS

COSSETTE

CROISIÈRES AML

DELOITTE S.E.N.C.R.L.

FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE

FINANCIÈRE AGRICOLE (LA)

HÔTEL CHÂTEAU LAURIER QUÉBEC

IBM CANADA

JONES, RICHARD ALLAN

JOURDAIN, MADELEINE B. (TERRAIN)

JOURNAL DE MONTRÉAL

LÉVIS TOYOTA

MAGASIN LATULIPPE

MAISON SIMONS (LA)

MICROBRASSERIE DIEU DU CIEL!

MINES AGNICO-EAGLE LTÉE

MINISTÈRE DES FINANCES

NUTRITE

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

REGROUPEMENT QUÉBÉCOISEAUX

RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER

RSP HYDRO

ROCHETTE, HORTENSE (SUCCESSION)

SEIGNEURIE DU TRITON (LA)

SOCIÉTÉ DE GESTION DES RIVIÈRES DU GRAND GASPÉ

TELUS QUÉBEC (FD)

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

VIGER, PIERRE

VTÉLÉ

De 10 000 \$ à 24 999 \$

ARCELORMITTAL PRODUITS LONGS CANADA
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DU LAC MASKINONGÉ
BEAUPRÉ ÉOLE S.E.N.C.
BELL CANADA
BOISVERT, SYLVAIN
CLUB CHAMBEAUX
CÔTÉ, GILLES (ST-GILLES)
DESTINATION CHIC-CHOCs
DIAMANTS STORNOWAY
DOMTAR
DUCHESNE, RAYMOND
DUMAS CONTRACTING LTD
ÉDITIONS VERSICOLORES
EUDONET CANADA INC.
ÉQUIPEMENT MANIWAKI
FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE (FD)
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE
FERME MONETTE ENR. (LA)
FONDATION HEWITT
INUKSHUK LODGE
KENAUK NATURE
LAPOINTE SPORTS
LECOR, PAUL TEX

MINES AURIZON LTEE
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET
DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
NOLINOR AVIATION
POURVOIRIE AU PAYS DE RÉAL MASSÉ
POURVOIRIE DU DOMAINE BAZINET
POURVOIRIE LE CHASSEUR
POURVOIRIE MEKOOS
POURVOIRIE POULIN DE COURVAL
POURVOIRIE ROGER GLADU
RIO TINTO FER ET TITANE
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DUPONT
SOLEIL (LE)
TAGGART BAY LODGE
TRANSCONTINENTAL INC.
UNIVERSITÉ LAVAL
VORTEX CANADA
YAMAHA MOTEUR
ZEC DE LA RIVIÈRE-MADELEINE

LÉGENDE :

FD : don à un fonds dédié spécifique
TERRAIN : donateur d'un terrain

Québec couleur nature,
Lucille Trépanier





Merci à tous ceux qui nous soutiennent à leur façon !

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un large bassin de souscripteurs qui lui permettent de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune. En 2020-2021, ces souscripteurs comprenaient notamment :

- les acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec, dont une partie du coût d'achat du permis est versée à la Fondation ;
- les donateurs individuels et corporatifs, ainsi que les participants et les commanditaires des activités de financement annuelles de la Fondation ;
- les acheteurs du timbre de collection que la Fondation émet annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois depuis 1988.

Les artistes suivants se sont associés au programme du timbre de la Fondation depuis 1988 :

CARON, GHISLAIN	LEDUC, PIERRE
D'ANGELO, CLAUDIO	MONGE, JEAN-BAPTISTE
DAUMAS, JEAN-CHARLES	NAULT, FRANCE
GAGNÉ, DANIEL	PÉPIN, PATRICIA
GÉRARD, ROBERT	RIOPPELLE, JEAN-PAUL
GIRARD, PIERRE	ROY, CLODIN
GRENIER, DANIEL	THIVIERGE, CLAUDE
GRONDIN, JEAN-LUC	TREMBLAY, CLAIRE
LABELLE, DANIEL	WOLPUT, PATRICE
LAMARCHE, MICHEL	

Présidents d'honneur et animateurs de la soirée-bénéfice annuelle

ANGERS, FRÉDÉRIC	JONES, RICHARD ALLAN
ARCHAMBAULT, SYLVIE	L'ÉCUYER, PATRICE
BERGERON, NORMAND	LAPARÉ, LOUISE
BOSUM, ABEL	LEPAGE, GASTON
BRIÈRE, DENIS	LORAIN, SOPHIE
BUSSIÈRES, PASCALE	MARCOUX, RÉMI
DROUIN, RICHARD	MONAHAN, PIERRE
DUBUC, ALAIN	PELLERIN, LAURENT
DUCHARME, FRANÇOIS	PICHETTE, PATRICK
FORTIN, BERNARD	PRUD'HOMME, JACQUES
FORTIN, GUY	ROBITAILLE, PIERRE
GODIN, PATRICK	SCHERKUS, EBE
GROLEAU, MARCEL	SIMARD, JEAN
HUDON, ALEXIS	TOLGYESI, DAN
IMBLEAU, MARTIN	





FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 MARS 2021

Page

RAPPORT DE LA DIRECTION

46

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

47 et 48

ÉTATS FINANCIERS

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

49

État de la situation financière

50 et 51

État des flux de trésorerie

52

Notes complémentaires

53 à 64

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec (la Fondation) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de placement dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Fondation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de placement pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'J. D'Amours'.

Jean-Claude D'Amours

Québec, le 13 juillet 2021



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Fondation de la faune du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,


Yves Doré, CPA auditeur, CA
Directeur général

Québec, le 13 juillet 2021

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	Fonds général		Fonds des immobilisations		Fonds dédiés		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
PRODUITS								
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	4 120 673 \$	4 144 516 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 120 673 \$	4 144 516 \$
Collectes de fonds (note 3)	421 877	642 304	-	-	-	-	421 877	642 304
Autres contributions (note 3)	5 233 876	4 568 359	8 096	8 434	1 934 028	1 151 053	7 176 000	5 727 846
Intérêts	176 675	171 843	-	-	-	-	176 675	171 843
	<u>9 953 101</u>	<u>9 527 022</u>	<u>8 096</u>	<u>8 434</u>	<u>1 934 028</u>	<u>1 151 053</u>	<u>11 895 225</u>	<u>10 686 509</u>
CHARGES (note 4)								
Coût des projets fauniques	7 970 536	7 617 981	56 753	219 310	758 636	1 101 777	8 785 925	8 939 068
Frais de collectes de fonds / Communications	604 314	693 236	-	-	-	-	604 314	693 236
Frais d'administration	888 221	914 120	-	-	-	-	888 221	914 120
	<u>9 463 071</u>	<u>9 225 337</u>	<u>56 753</u>	<u>219 310</u>	<u>758 636</u>	<u>1 101 777</u>	<u>10 278 460</u>	<u>10 546 424</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	490 030	301 685	(48 657)	(210 876)	1 175 392	49 276	1 616 765	140 085
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 926 074	1 674 255	192 562	353 572	6 265 142	6 215 866	8 383 778	8 243 693
Virement interfonds (note 5)	(125 309)	(49 866)	49 330	49 866	75 979	-	-	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 290 795 \$</u>	<u>1 926 074 \$</u>	<u>193 235 \$</u>	<u>192 562 \$</u>	<u>7 516 513 \$</u>	<u>6 265 142 \$</u>	<u>10 000 543 \$</u>	<u>8 383 778 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2021

	2021				2020
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 18)	13 981 517 \$	37 270 \$	- \$	14 018 787 \$	7 864 900 \$
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 6)	3 408 698	-	-	3 408 698	2 801 422
Créances (note 7)	2 365 065	11 896	-	2 376 961	2 541 664
Intérêts courus	48 463	-	-	48 463	53 021
Stocks	1 050	-	-	1 050	10 496
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	-	-	7 516 513	-	-
Charges payées d'avance	245 768	4 705	-	250 473	34 963
	20 050 561	53 871	7 516 513	20 104 432	13 306 466
Placements (note 6)	5 070 632	-	-	5 070 632	5 542 310
Immobilisations (note 8)	273 817	167 626	-	441 443	449 340
	25 395 010 \$	221 497 \$	7 516 513 \$	25 616 507 \$	19 298 116 \$

DROITS CONTRACTUELS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (suite)

AU 31 MARS 2021

	2021			2020
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus (note 9)	2 431 812 \$	28 262 \$	- \$	2 460 074 \$
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	7 516 513	-	-	-
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 12)	13 148 496	-	-	13 148 496
	23 096 821	28 262	-	15 608 570
Provision pour allocation de transition	7 394	-	-	7 394
	23 104 215	28 262	-	15 615 964
SOLDES DE FONDS				
Investis en immobilisations	273 817	167 626	-	441 443
Affectations à des projets fauniques :				
Solde engagé (note 13)	2 016 978	-	2 221 462	4 238 440
Solde d'affectation externe	-	-	5 295 051	5 295 051
Solde disponible	-	25 609	-	25 609
	2 290 795	193 235	7 516 513	10 000 543
	25 395 010 \$	221 497 \$	7 516 513 \$	25 616 507 \$

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 10)

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (notes 13 et 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Denis Desbiens, président du conseil



Nadia Martel, trésorière

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	2021				2020
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total	Total
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT					
Entrées de fonds					
Contributions utilisateurs, partenaires, clients et membres	5 625 898 \$	4 217 \$	147 694 \$	5 777 809 \$	7 075 048 \$
Contributions gouvernementales et municipales	7 800 281	2 620	1 786 334	9 589 235	5 979 830
Intérêts reçus	145 730	-	-	145 730	149 933
Sorties de fonds					
Contributions aux projets	(5 909 925)	(12 000)	(758 636)	(6 680 561)	(8 185 304)
Fournisseurs et membres du personnel	(2 510 263)	(18 034)	-	(2 528 297)	(2 710 577)
Intérêts versés	(10 133)	-	-	(10 133)	(16 347)
Entrées (sorties) de fonds nettes	5 141 588	(23 197)	1 175 392	6 293 783	2 292 583
ACTIVITÉS DE PLACEMENT					
Acquisitions de placements	(2 901 517)	-	-	(2 901 517)	(1 596 953)
Dispositions de placements	2 801 422	-	-	2 801 422	499 703
Sorties de fonds nettes	(100 095)	-	-	(100 095)	(1 097 250)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS					
Acquisition d'immobilisations	(39 801)	-	-	(39 801)	(56 365)
Sorties de fonds nettes	(39 801)	-	-	(39 801)	(56 365)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 001 692	(23 197)	1 175 392	6 153 887	1 138 968
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	7 853 763	11 137	-	7 864 900	6 725 932
Ajustement interfonds	1 126 062	49 330	(1 175 392)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 18)	13 981 517 \$	37 270 \$	- \$	14 018 787 \$	7 864 900 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec (la Fondation), corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (RLRQ, chapitre C-61.1), a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (LRC (1985), ch.1 (5^e suppl.)) et en vertu de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, c. I-3). Elle est donc exonérée d'impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus, et versée à la Fondation par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Fondation utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 et suivants.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Fondation par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et a formulé des hypothèses est la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité par fonds

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. Le solde de fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Les fonds dédiés représentent les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ces fonds constituent donc des fonds affectés.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (excluant les taxes à recevoir), les intérêts courus et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source et les taxes à payer) sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Constatation des apports

Les apports affectés aux immobilisations et aux fonds dédiés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés par la Fondation, à l'exception des œuvres d'art.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les comptes d'épargne avantage entreprise, le découvert bancaire qui fluctue entre le découvert et le disponible, et les placements facilement convertibles à court terme ou rachetables, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et pour lesquels aucune affectation n'est liée.

Stocks

Les stocks comprennent des fournitures achetées par la Fondation qui sont évaluées au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Les stocks comprennent également des œuvres d'art reçues sous forme d'apport destinées à être revendues ou cédées à une valeur symbolique par la Fondation. Le coût de ces œuvres d'art correspond à la juste valeur à la date de l'apport. La juste valeur est déterminée selon des valeurs de marché ou d'expertise ou par référence au prix d'achat.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 % et 33 1/3 %.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties.

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 33 1/3 %.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés à la juste valeur. Ils ne sont pas amortis.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat des droits d'aménagement, soit 40 ans.

Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Fondation de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2021				2020	
	Collectes de fonds	Autres contributions			Total	Total
	Fonds général	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés		
Gouvernements et municipalités	3 270 \$	4 633 077 \$	4 048 \$	1 786 334 \$	6 426 729 \$	4 089 694 \$
Entreprises	31 316	-	-	130 132	161 448	349 938
Particuliers	362 506	-	-	8 991	371 497	475 571
Fondations et OSBL	24 785	600 799	4 048	8 571	638 203	1 454 947
	<u>421 877 \$</u>	<u>5 233 876 \$</u>	<u>8 096 \$</u>	<u>1 934 028 \$</u>	<u>7 597 877 \$</u>	<u>6 370 150 \$</u>

4. CHARGES

FONDS GÉNÉRAL

	2021	2020
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	6 706 549 \$	5 942 001 \$
Projets relatifs aux partenariats fauniques	27 610	50 115
Projets relatifs à la pêche et à la relève	73 046	533 678
Traitements et avantages sociaux	1 019 688	931 541
Honoraires professionnels	65 944	48 464
Déplacements	664	9 903
Réunions, congrès et perfectionnement	1 382	8 658
Publicité et promotion	49 314	66 447
Impression et fournitures	10 291	13 258
Amortissement des immobilisations	14 473	13 510
Autres	1 575	406
	<u>7 970 536 \$</u>	<u>7 617 981 \$</u>

Frais de collectes de fonds / Communications

Traitements et avantages sociaux	310 590 \$	312 669 \$
Honoraires professionnels	99 385	89 122
Commissions et redevances	-	250
Achat de biens	30 224	44 870
Déplacements	165	4 411
Réunions, congrès et perfectionnement	2 539	13 459
Repas / Événements-bénéfice	-	39 906
Publicité et promotion	95 296	92 346
Impression et fournitures	29 776	43 573
Amortissement des immobilisations	17 435	17 254
Autres	18 904	35 376
	<u>604 314 \$</u>	<u>693 236 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

4. CHARGES (suite)

FONDS GÉNÉRAL (SUITE)

	2021	2020
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	637 315 \$	603 146 \$
Honoraires professionnels	56 719	91 858
Déplacements	4 378	15 713
Réunions, congrès et perfectionnement	5 679	9 592
Publicité et promotion	3 475	6 911
Loyer	136 004	132 332
Impression et fournitures	21 025	35 605
Amortissement des immobilisations	11 499	10 150
Autres	12 127	8 813
	<u>888 221 \$</u>	<u>914 120 \$</u>

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2021	2020
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets d'acquisition et de protection de terrains	12 000 \$	12 000 \$
Cession de terrains (note 8)	-	167 602
Frais indirects :		
Publicité et promotion	10 122	10 543
Gestion de terrains	33 340	27 874
Amortissement des droits d'aménagement	1 291	1 291
	<u>56 753 \$</u>	<u>219 310 \$</u>

FONDS DÉDIÉS

	2021	2020
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets relatifs aux habitats	<u>758 636 \$</u>	<u>1 101 777 \$</u>

5. VIREMENTS INTERFONDS

La Fondation s'est engagée à verser annuellement au fonds des municipalités pour la biodiversité l'équivalent de 25 % des contributions encaissées jusqu'à un maximum de 100 000 \$. Au 31 mars 2021, le montant de 125 309 \$ (2020 : 49 866 \$) inclus un virement du fonds général au fonds dédiés de 75 979 \$ (2020 : 0 \$) représentant le montant total à virer au fonds des municipalités jusqu'à maintenant. Il inclus aussi un montant de 49 330 \$ (2020 : 49 866 \$), ce dernier représente les virements en espèce d'un fonds à l'autre.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

6. PLACEMENTS

	2021	2020
Dépôts à terme , taux moyen pondéré de 1,13 % (2020 : 1,36 %), échéant entre le 14 août 2021 et le 21 décembre 2022 (valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	3 371 585 \$	4 340 428 \$
Certificats de placements garantis , taux moyen pondéré de 2,34 % (2020 : 2,58 %) échéant entre le 28 avril 2021 et le 22 décembre 2025 (valeur de marché de 988 431 \$; 2020 : 1 014 027 \$)	978 000	1 002 000
Obligations , taux moyen pondéré de 2,03 % (2020 : 2,76 %) échéant entre le 1 septembre 2021 et le 26 mars 2026 (valeur de marché de 4 192 915 \$; 2020 : 3 054 220 \$)	4 129 745	3 001 304
	8 479 330	8 343 732
Placements échéant au cours du prochain exercice	3 408 698	2 801 422
	5 070 632 \$	5 542 310 \$

En 2020, des renouvellements (acquisitions et des dispositions) de placements d'un montant de 2 742 564 \$ n'étaient pas présentées à l'état des flux de trésorerie compte tenu qu'ils n'entraînaient aucun mouvement de trésorerie. Il n'y en a eu aucun en 2021. De plus, les dépôts à terme incluent des intérêts capitalisés d'un montant de 31 157 \$ (2020 : 28 211 \$) qui n'entraînent pas de mouvement de trésorerie. Les acquisitions de placements comprennent un montant de 16 560 \$ (2020 : 20 906 \$) relativement à l'ajustement des placements au taux d'intérêt effectif. Cette variation est sans effet sur les flux de trésorerie.

7. CRÉANCES

	2021	2020
Fonds général		
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 017 811 \$	2 304 447 \$
Taxes à recevoir	62 491	136 661
Autres créances	284 763	89 919
	2 365 065 \$	2 531 027 \$
Fonds des immobilisations		
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	4 048 \$	4 217 \$
Taxes à recevoir	3 800 \$	2 203 \$
Autres créances	4 048	4 217
	11 896 \$	10 637 \$
Total	2 376 961 \$	2 541 664 \$

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

8. IMMOBILISATIONS

	2021		2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Fonds général			
Équipements	152 701 \$	106 583 \$	46 118 \$
Œuvres d'art	199 505	-	199 505
Logiciels	62 144	33 950	28 194
	<u>414 350</u>	<u>140 533</u>	<u>273 817</u>
Fonds des immobilisations			
Terrains	152 134	-	152 134
Droits d'aménagement	51 640	36 148	15 492
	<u>203 774</u>	<u>36 148</u>	<u>167 626</u>
	<u>618 124 \$</u>	<u>176 681 \$</u>	<u>441 443 \$</u>

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 44 698 \$ (2020 : 42 205 \$).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder, à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brève échéance, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. Les impacts de ces transactions seront comptabilisés dans les résultats des exercices au cours desquels les terrains seront transférés.

Au cours de l'exercice 2020, la Fondation avait cédé des terrains pour une valeur comptable totale de 167 602 \$. En 2021, aucune disposition n'a eu lieu.

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2021	2020
Fonds général		
Fournisseurs	2 062 920 \$	847 615 \$
Traitements	51 232	17 816
Déductions à la source	94 783	76 556
Taxes à payer	238	530
Vacances à payer	222 639	168 405
	<u>2 431 812 \$</u>	<u>1 110 922 \$</u>
Fonds des immobilisations		
Fournisseurs	28 262 \$	- \$
Total	<u>2 460 074 \$</u>	<u>1 110 922 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

10. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'un organisme pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ce fonds n'est pas inclus aux états financiers de la Fondation.

Le solde de ce fonds est constitué des éléments suivants :

	2021	2020
Solde de fonds au début de l'exercice	176 106 \$	181 102 \$
Intérêts reçus	572	2 104
Fermeture de fonds	-	(7 100)
Solde de fonds à la fin de l'exercice	176 678 \$	176 106 \$

11. MARGE DE CRÉDIT BANCAIRE

Au 31 mars 2021, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 500 000\$ (500 000 \$ en 2020) renouvelable annuellement. Les montants utilisés portent intérêt au taux préférentiel qui représente 2,45 % à la date de l'état de la situation financière (2020 : 2,45 %). Aux 31 mars 2020 et 2021, le solde utilisé de la marge de crédit était à zéro.

12. CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET AUTRES SOMMES PERÇUES D'AVANCE

Les contributions reportées et autres sommes perçues d'avance sont constituées des éléments suivants :

	2021				2020	
	Contributions des utilisateurs liés aux projets	Dons affectés	Produits nets non utilisés des encans faune et nature	Subventions pour projets fauniques	Total	Total
Solde au début de l'exercice	- \$	28 593 \$	45 662 \$	9 590 450 \$	9 664 705 \$	6 503 391 \$
Attributions de l'exercice	414 947	46 175	101 439	8 570 118	9 132 679	6 932 498
	414 947	74 768	147 101	18 160 568	18 797 384	13 435 889
Constatés à titre de produits de l'exercice	-	(12 470)	-	(5 636 418)	(5 648 888)	(3 771 184)
Solde à la fin de l'exercice	414 947 \$	62 298 \$	147 101 \$	12 524 150 \$	13 148 496 \$	9 664 705 \$

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds général

La Fondation s'est engagée à verser des montants totalisant 5 749 074 \$ (2020 : 4 801 102 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2022	5 227 570 \$
2023	419 604
2024	65 900
2025	36 000
	5 749 074 \$

Les contrats d'aide financière de ces projets ne sont pas encore tous signés par les promoteurs

Au 31 mars 2021, les contrats d'aide financière signés représentaient 5 109 175 \$ (2020 : 4 040 377 \$) du montant total engagé. Cette situation peut occasionner une variation des engagements futurs estimés et des besoins de trésorerie.

La Fondation a affecté 2 016 978 \$ (2020 : 1 645 651 \$) pour pourvoir à ses obligations contractuelles.

La Fondation s'est engagée à verser annuellement au Fonds des municipalités pour la biodiversité l'équivalent de 25 % des contributions constatées jusqu'à un maximum de 100 000 \$. Au 31 mars 2021, l'engagement total s'élève à 100 000 \$.

Fonds dédiés

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 221 462 \$ (2020 : 951 124 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante.

2022	1 950 142 \$
2023	238 620
2024	32 700
	2 221 462 \$

Au 31 mars 2021, les contrats d'aide financière signés représentaient 2 161 462 \$ (2020 : 926 124 \$) du montant total engagé.

14. AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le ministère des Forêts, de la faune et des parcs (MFFP) s'est entendu avec la Fondation afin que celle-ci réserve au ministère un montant d'aide financière pouvant atteindre un montant de 100 000 \$ pour l'exercice 2022.

Elle est aussi engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2025, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs totalisant 619 295 \$ (2020 : 738 162\$) s'établissent comme suit :

2022	132 706 \$
2023	132 706
2024	132 706
2025	132 706
2026	88 471

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

15. DROITS CONTRACTUELS

La Fondation a conclu différentes ententes au cours de l'exercice en vertu desquelles elle recevra des contributions de la part de certains de ses partenaires. Les droits contractuels futurs totalisant 14 173 500 \$ (2020 : 15 097 520 \$) s'établissent comme suit :

2022	7 923 500
2023	3 500 000
2024	550 000
2025	550 000
2026 et subséquemment	1 650 000
	14 173 500 \$

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint ainsi qu'avec les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable ou dans laquelle elle détient un intérêt économique. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés de membres du conseil d'administration ainsi que du président-directeur général de la Fondation. La Fondation n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et aussi au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2021, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,63 % à 10,33 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour les années civiles 2020 et 2021, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminée par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants de RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Les cotisations de la Fondation, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 131 056 \$ (2020 : 137 406 \$). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

18. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2021			2020
	Fonds général	Fonds d'immobilisations	Total	Total
Fonds général				
Encaisse	1 894 846 \$	37 270 \$	1 932 116 \$	11 137 \$
Découvert bancaire	-	-	-	(256 970)
Trésorerie et équivalents de trésorerie : comptes d'épargne avantage entreprise	12 086 671	-	12 086 671	8 110 733
	<u>13 981 517 \$</u>	<u>37 270 \$</u>	<u>14 018 787 \$</u>	<u>7 864 900 \$</u>

Au 31 mars 2021, les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes d'épargne avantage entreprise à taux variables, sans date d'échéance et rachetables en tout ou en partie à tout moment. Les intérêts sont calculés chaque jour sur le solde de clôture et versés mensuellement au compte. Au 31 mars 2021, les comptes d'épargne portaient un taux d'intérêt de 0,44 % (2020 : 1,15 %).

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les créances (excluant les taxes à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Le solde des créances est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Fondation aux créances douteuses n'est pas importante. Au 31 mars 2021, la Fondation est exposée à une concentration du risque de crédit, puisque 82 % des créances sont à recevoir de deux débiteurs (2020 : 89% pour trois débiteurs). Ce risque de concentration est diminué par le fait que ces deux créances proviennent d'entités gouvernementales dont la continuité d'exploitation est assurée et que, par conséquent, le risque que la Fondation ne recouvre pas ces créances est minime.

Le risque de crédit relatif à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux dépôts à terme et aux certificats de placements garantis est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux placements en obligations est aussi considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus auprès d'instances municipales.

La valeur comptable de l'état de la situation financière des actifs financiers de la Fondation exposés au risque de crédit totalisant 24 857 250 \$ (2020 : 18 664 453 \$) représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Fondation est exposée.

La direction de la Fondation estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus est bonne à la date des états financiers. Il n'y a aucun actif financier déprécié au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances au :

	31 mars 2021	31 mars 2020
Moins de 30 jours	2 212 170 \$	1 801 203 \$
De 30 à 60 jours	-	498 000
De 61 à 90 jours	-	-
Plus de 90 jours	77 500	103 597
	<u>2 289 670 \$</u>	<u>2 402 800 \$</u>

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Fondation dispose de sources de financement d'un montant autorisé suffisant à l'aide de la marge de crédit, détaillée à la note 10. La Fondation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2021, les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source et les taxes à payer) totalisaient 2 365 053 \$, (2020 : 1 033 835 \$) et avaient une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Il comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La Fondation est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux placements et à la marge de crédit bancaire.

Compte tenu que la marge de crédit n'est pratiquement pas utilisée, que les comptes d'épargne avantagée entreprise sont à taux d'intérêts fixe et que les placements sont à taux d'intérêt fixe et seront détenus jusqu'à leur échéance, la Fondation juge que son exposition au risque de taux d'intérêt est faible.



Québec couleur nature,
Denis Marois

LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC TIENT À REMERCIER

Ses parrains fondateurs



ses parrains

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

ASTRAL MÉDIA

BONDUELLE AMÉRIQUES

BORALEX

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC

DUMAS, RÉJEAN

EAUX NAYA INC. (LES)

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT
CLIMATIQUE CANADA - SERVICE CANADIEN
DE LA FAUNE

FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU
QUÉBEC (SERVICES DE CARTES DESJARDINS)

FERTICHEM

FONDATION FAMILIALE TROTTIER (LA) (FD)

GROUPE ZOOM MÉDIA

HABITAT FAUNIQUE CANADA

KRUGER INC.

MARIN, CHARLES-EUGÈNE (FD)

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
NATURELLES

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET
DES PARCS

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE
LA SOLIDARITÉ SOCIALE

OUTFRONT MÉDIA

POULIOT, CLOTILDE, MARIÉSOLEIL, JEAN
ET ANTOINE (TERRAIN)

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

RBC FONDATION (BANQUE ROYALE DU CANADA)

ROUSSEAU COLLECTIONS TIMBRES ET
MONNAIES À LA BAIE D'HUDSON

SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE

SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA CONSERVATION
DE LA NATURE

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR
DU QUÉBEC

SYNGENTA CANADA

TEMBEC

VILLE DE MONTRÉAL

VILLE DE QUÉBEC

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs du Québec,
ainsi qu'à l'ensemble des donateurs et des partenaires financiers